

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 10 mars 2026

Date de convocation : le 3 mars 2026

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à Besançon,
sous la présidence de Monsieur Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 18h07 et levée à 20h15

Étaient présents :

En nombre, les membres :

- En exercice : 45
- Présents : 29
- Ayant pris part au vote : 29
- Ayant donné procuration : 0

G.B.M : AEBISCHER Élise ; BERNARD Franck ; BOURGEOIS Agnès ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; COUDRY Sébastien ; DEVESA Cyril ; DUSSAUCY Nadine ; FIÉTIER Vincent ; GAGLILOLO Lorine ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MÉNESTRIER Jean-François ; NAPPEZ Anthony ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ; SIMONIN Philippe ; TERZO André ;

C.C.L.L : CRETIN Emmanuel ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; MONNIER Alain ; STADELMANN Jean-Claude ;

C.C.V.M : AUBRY Didier ; GAUTHIER André

Étaient excusés :

G.B.M : ROUX Jean-Hugues ;

C.C.L.L : NICOLET Mickaël ;

C.C.V.M :

Résultat du vote :

- Pour : 29
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Secrétaire de séance : Christophe GARNIER

Procuration de vote :

Mandant :

Mandataire :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – TOUTES COMPÉTENCES

RAPPORT ANNUEL 2025

Rapporteur : Monsieur Cyril DEVESA, Président

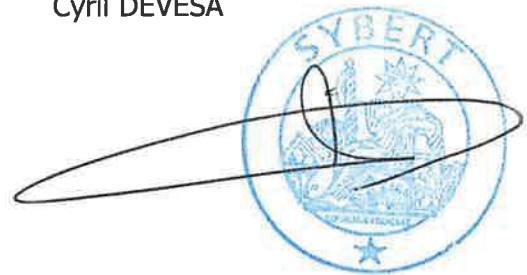
Le rapport annuel 2025, présenté précédemment en CCSPL, le 9 mars, est présenté devant l'assemblée délibérante.

Le Comité Syndical prend connaissance et valide à l'unanimité le rapport annuel 2025.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance,
Christophe GARNIER



*Syndicat mixte de Besançon et de sa Région
pour le Traitement des Déchets
(SYBERT)*

RAPPORT ANNUEL
sur la qualité et le prix du service
public de prévention et de gestion des
déchets ménagers et assimilés

EXERCICE 2025

Rapport établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995, au décret n°2000-404 du 11 mai 2000 et au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

Présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 9 mars 2026

Présenté au Comité Syndical du 10 mars 2026 et approuvé,

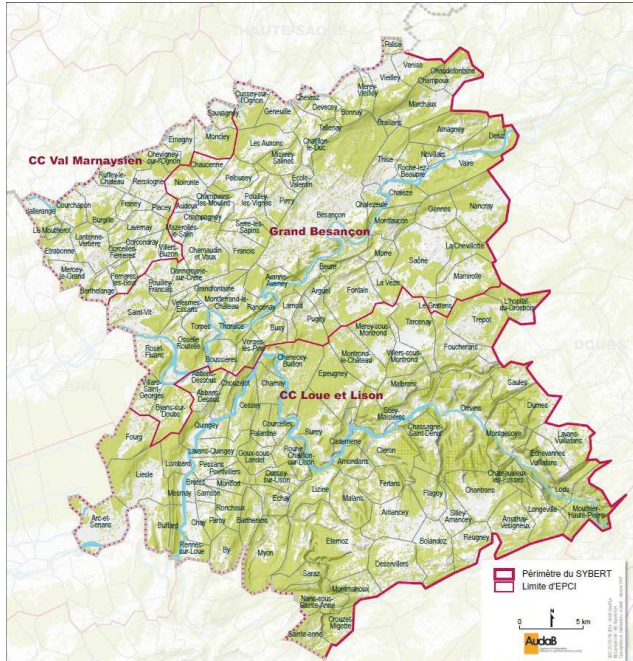
sous la présidence de Monsieur DEVESA Cyril.

Rapport à disposition du public sur le site internet de la collectivité www.sybert.fr et sur simple demande.

SYBERT – La City, 4 rue Gabriel Plançon, 25043 BESANCON Cedex – 03 81 21 15 60 – contact@sybert.fr

1. Présentation

Le SYBERT a été créé par arrêté préfectoral le **1^{er} septembre 1999**. La version des **statuts** en vigueur a été approuvée par le Préfet, le 12 mai 2017. Le SYBERT est un syndicat mixte à vocation unique, le **traitement des déchets**.



Il est compétent pour :

- le **traitement des déchets ménagers et assimilés**, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri, de recyclage ou de stockage qui s’y rapportent,
- les **déchetteries / éco-centres** (gestion des hauts et des bas quais),
- la **prévention**, y compris la gestion des **ressourceries** et le **compostage local**,
- le **transfert** des déchets (gestion des hauts et bas de quais).

Entre 2006 et 2016, le SYBERT comptait 8 adhérents. Fin 2016, il couvrait un peu moins de 200 communes, 230 000 habitants et 1 500 km².

Suite à la loi NOTRe et à certaines fusions de communes, le SYBERT compte **3 adhérents** depuis 2017 et couvre **161 communes sur 1 250 km²**, comprenant **230 997 habitants (population municipale) en 2025**.

Adhérents fin 2025	Nombre de communes	Population municipale	Population totale	Sièges
Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole (CUGBM)	68	198 387	203 293	33
Communauté de Communes Loue Lison (CCLL)	72	25 269	25 812	9
Communauté de Communes du Val Marnaysien (CCVM) pour les communes situées dans le Doubs	21	7 341	7 446	3
TOTAL	161	230 092	236 551	45

Au 31 décembre 2025, le comité syndical compte 10 femmes (22,22 %) parmi ses 45 délégués titulaires. Le bureau est composé d’un président, de 8 vice-président(e)s et 5 autres membres parmi lesquels 2 ont été désignés conseillers syndicaux délégués. Il compte 2 femmes parmi ses 14 membres (21 %).

Les agents du SYBERT sont des agents recrutés par la Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole et mis à disposition, via une convention financière dont les montants sont révisés annuellement au vu des rémunérations réelles et des coûts induits.

Le SYBERT est composé d’une équipe de **93 personnes**, selon paie et contrats en cours au 31 décembre 2025, dont :

- 65 agents en filière technique, 15 agents en filière administrative et 2 agents en filière animation,
- 32 femmes, 61 hommes,
- 68 agents titulaires ou stagiaires et 25 contrats temporaires.

2. Prévention – Economie circulaire

Équipements

Le nouvel espace pédagogique dédié à l'accueil du public et à l'animation est opérationnel. Il accueille régulièrement des habitants et structures (associations, entreprises, organisme de formation) uniquement sur inscription.

Les visites immersives du centre de tri à l'aide d'un casque connecté permettent au public de découvrir le centre de tri (rappelons que pour des raisons de sécurité, ce dernier ne se visite pas), offrant ainsi une expérience immersive aux visiteurs confortablement installés dans la salle. Grâce à un outil de visioconférence, un animateur du SYBERT se connecte en direct du centre de tri et évolue dans les différentes zones pour expliquer le fonctionnement des machines et le travail des agents (quai de déchargement, trommel, tri optique, cabine des valoristes, cabine de contrôle...).

En complément, le service prévention a développé diverses activités proposées gratuitement (ateliers de fabrication de produits ménagers, cuisine anti-gaspi, réparation textile...), et ce, à raison de 6 animations par mois. Une programmation est maintenant diffusée 2 à 3 fois par an.

L'équipe d'animateurs continue d'être présente sur l'ensemble du territoire, à la demande des structures et partenaires, pour des activités de sensibilisation du public ou d'accompagnement des acteurs au tri et à la réduction des déchets.

Le SYBERT s'est doté cette année, grâce à un partenariat avec le Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) du Haut-Doubs d'une flotte de vaisselles réemployables pour les manifestations, flotte mutualisée à l'échelle de plusieurs syndicats de traitement (PREVAL et SYTEVOM).

Exploitation

La responsable du service Prévention des déchets est accompagnée de quatre animateurs (dont un poste vacant suite à la démission d'un agent en novembre 2025) et d'une cheffe de projet Réemploi-Economie Circulaire.

L'équipe met en œuvre le 3ème Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du SYBERT pour les années 2021-2026 ainsi que des actions plus spécifiques liées à l'économie circulaire et au réemploi.

Les résultats de la campagne de caractérisation de nos ordures ménagères résiduelles (MODECOM) est sortie en février 2025.

Service et Indicateurs de suivi

Type d'animation	Nombre de ½ journée	Nombre d'actions	Nombre de personnes sensibilisées	dont enfants
Animations scolaires (51 classes) <i>(6 classes CCLL, 6 classes CCVM, 39 classes GBM)</i>	99	99	1 278	1 207
Découverte du centre de tri des recyclables <i>Format 2h</i>	55	55	1 005	199
Visite-Formation dans la cadre de la labellisation « SYBERT engagée »	3	3	20	0
Stand lors des manifestations locales <i>(dont fête du réemploi qui a comptabilisée 400 personnes)</i>	30	26	1 230	269
Interventions sur site (entreprises, associations, périscolaires...)	24	23	654	436
Ateliers spécifiques (groupe constitué) <i>Format 2 à 3h</i>	13	13	61	16
Total 2025	224	219	4 248	2 127
<i>Rappel 2024</i>	<i>175</i>	<i>183</i>	<i>3 579</i>	<i>1 721</i>

	Indicateurs 2025	Pour mémoire Indicateurs 2024
Couches lavables (kit d'essai)	18 kits prêtés (sur 31 familles sensibilisées lors d'une permanence)	9 kits prêtés
Couches lavables (location en cours)	5 contrats signés 8 contrats de location en cours 29 trimestres facturés	3 contrats signés 5 contrats de location en cours 20 trimestres facturés
Nombre de location cumulé depuis février 2018 <i>Durée moyenne d'un prêt en %</i>	69 contrats de location cumulés <i>pour des durées de location allant de :</i> 3 à 6 mois (26.7 %) 6 à 12 mois (18.3 %) 12 à 24 mois (36.7 %) +24 mois (18.3 %)	63 contrats de location cumulés <i>pour des durées de location allant de :</i> 3 à 6 mois (27%) 6 à 12 mois (6%) 12 à 24 mois (22%) +24 mois (37%)
Nombre cumulé de crèches utilisant des changes lavables	29 crèches	26 crèches
Nombre de demande de subvention à l'achat de protections hygiéniques lavables	73 dossiers traités	86 dossiers traités
Nombre de labellisation « SYBERT engagée » pour 2024	7 dossiers en cours au 31/12/25 17 associations labellisées en 2025	25 dossiers en cours au 31/12/24 13 associations labellisées en 2024
Nombre de labellisation « SYBERT engagée » depuis le début du projet	41 associations et 1 commune labellisées (cumul)	24 associations et 1 commune labellisées (cumul)
Nombre de prêt de pinces pour opération de nettoyage dans les communes	21 prêts Dont communes : 5 Dont associations : 11 Dont école : 5	22 prêts Dont communes : 6 Dont associations : 13 Dont école : 3
Vente de gobelets réutilisables lavables	6 structures (Associations, écoles ou communes) 1 750 gobelets vendus	7 structures (Associations, écoles ou communes) 1450 gobelets vendus
Service « Comtois, rends-moi ! »	Quantité de contenants loués : 61 620 20 événements accompagnés	Dispositif mis en place en 2025
Ressourcerie (réemploi)	1 177 tonnes réemployées <i>via les déchetteries</i>	1 371 tonnes réemployées <i>via les déchetteries</i>

Finances

La contribution appelée aux adhérents se monte à 2,30 € HT par habitant.

PREVENTION	Dépenses	Recettes
Investissement	3 508	11 125
Fonctionnement	631 246	503 099
<i>Dont charges de personnel</i>	<i>339 180</i>	
TOTAL BUDGET 2025	634 754	514 223

Faits marquants 2025 au regard des 8 axes du PLPDMA

Axe 1 : Consommation responsable

Action 1 : Ateliers « faire soi-même » ses propres produits ménagers

La fabrication de produits ménagers naturels est une thématique récurrente du SYBERT. Ce sujet permet d'aborder la thématique des achats responsables (zéro déchet, produits sous label...), la pollution de l'air intérieur, la réduction des emballages ou encore la sur-utilisation de lingettes jetables.

Une centaine de participants ont pu s'essayer à la fabrication de gel détartrant ou encore de spray nettoyant au cours de 7 ateliers (grand public, MFR de Morre).

En 2026, un atelier « fabrication de produits ménagers » sera proposé chaque mois, à l'espace pédagogique ou en délocalisé.

Action 2 : Vente des gobelets réutilisables

La vente de gobelets réutilisables s'est poursuivie en 2025 ; on constate, comme l'année dernière, une stagnation des demandes de la part des structures ciblées (communes, associations et établissements scolaires) probablement dû au fait qu'elles sont déjà équipées.

Le SYBERT vend les gobelets au tarif préférentiel de 0,30 € TTC. Cette année, 6 structures ont acheté 1750 gobelets.

Action 3 : Mutualisation d'une offre de location-lavage de vaisselles lavables « Comtois, rends-moi ! » avec le Pôle Territorial de Coopération Economique du Haut-Doubs

En 2025, le SYBERT a rejoint le dispositif « Comtois, Rends-moi » mis en place par le Syndicat de traitement des déchets du Haut Doubs (PREVAL) et le Pôle de coopération économique du Haut Doubs (YAKA), avec le soutien de la Région BFC, du département du Doubs, de l'ADEME et de CITEO. Le projet consiste en un service de location et de lavage d'une flotte mutualisée de vaisselle réemployable, pour les organisateurs d'événements. L'objectif est de réduire les déchets issus de l'utilisation de contenants à usage unique, et leur impact environnemental. La participation du SYBERT au projet permet aux organisateurs situés sur le territoire de bénéficier de tarifs préférentiels.

20 événements ont fait appel au dispositif « Comtois, Rends-moi » de fin mai à fin décembre 2025, sur le territoire du SYBERT. 61 620 contenants ont été loués (gobelets 30 et 50 cl, plateau-repas, barquettes). Pour soutenir le développement de ce dispositif, le SYBERT prend en charge une partie du lavage à hauteur de 10 cts par unité. Le soutien financier au lavage de la part du SYBERT a été de 3 500 €. L'objectif étant que la montée en puissance de l'offre permette à terme de s'équilibrer économiquement.

Axe 2 : Textiles sanitaires

Action 1 : Promotion des couches lavables (volet professionnels)

Le SYBERT accompagne les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) dans la mise en place des changes lavables en subventionnant l'achat des couches à hauteur de 70% et en proposant un accompagnement du personnel pendant un an.

En 2025, le SYBERT a reçu deux nouvelles demandes d'accompagnement et a poursuivi l'accompagnement de 3 structures dans la mise en place des changes lavables. Au total, ce sont 29 EAJE du territoire qui ont été accompagnés depuis la mise en place du service.

En parallèle, la formation des futurs professionnels à l'utilisation des changes lavables se poursuit avec des interventions auprès des Bac pro Accompagnement Soins et Services à la Personne (ASSP) du Lycée Condé, des Bac pro Services aux personnes et Animations dans les Territoires (Bac pro SAPAT) de la MFR de Morre, de la formation des Puéricultrices et Auxiliaires de puériculture de l'IFPS et des futurs éducateurs de jeunes enfants de l'IRTS. Ces interventions nous permettent de sensibiliser dès l'apprentissage aux gestes liés au change d'un nourrisson avec des changes lavables.

Action 2 : Promotion des couches lavables (volet familles)

Le SYBERT propose également son soutien aux familles voulant tester les couches lavables en mettant à disposition des kits d'essais gratuits contenant une quinzaine de changes de 5 à 6 marques différentes. Ces kits sont prêtés sur une durée d'un mois, à l'issue d'une participation à une permanence d'information tenue par l'association Coccinelle ou une animatrice du service Prévention.

Service de location et d'accompagnement

Un service de location de kits de couches lavables est proposé à toute famille intéressée, au tarif de 30 € par trimestre et disponible jusqu'à l'acquisition de la propreté de l'enfant.

Des couches lavables d'occasion sont également disponibles à la vente, service complété par un dispositif de subvention à l'achat.

Évolution des permanences en 2025

L'année 2025 a marqué une évolution significative dans l'organisation des permanences :

- L'association Coccinelle assure désormais des permanences mensuelles sur la commune de Besançon, à raison d'un samedi par mois à la Polyclinique de Franche-Comté et d'un jeudi par mois à l'espace pédagogique du SYBERT.
- L'animatrice chargée des projets autour des textiles sanitaires réutilisables organise des permanences délocalisées sur le reste du territoire du SYBERT, en partenariat avec les Relais Petite Enfance. Cette offre, au plus près des habitants, augmente la visibilité des actions du SYBERT.

Bilan 2025

En 2025, 31 familles ont bénéficié d'une sensibilisation à l'utilisation des couches lavables. Les kits d'essai ont été empruntés à 18 reprises, 5 nouveaux contrats de location ont été souscrits et 4 achats de couches lavables d'occasion ont été enregistrés.

Le dispositif de subvention à l'achat, offrant une aide à hauteur de 20 % (plafonnée à 120 € pour un kit neuf et 60 € pour un kit d'occasion), a suscité l'intérêt des familles : 5 demandes ont été déposées en 2025, pour un montant total d'environ 200 €.

Perspectives 2026

Pour l'année à venir, l'objectif est d'étendre ces permanences à d'autres structures, telles que les PMI du territoire ou les espaces parents-enfants.

Une campagne de communication (vente de couches d'occasion, subvention à l'achat) sera menée via les réseaux du SYBERT, afin d'écouler les stocks disponibles.

Action 3 : Promotion et soutien à l'achat de protections hygiéniques lavables

Pour la troisième année consécutive, le SYBERT a proposé une subvention à l'achat de protections hygiéniques lavables (culotte menstruelle, coupe menstruelle, serviette hygiénique lavable).

Le principe de ce service est de recevoir un remboursement de 50% du prix d'achat, à hauteur de 50€ maximum.

En 2025, 77 dossiers ont été reçus pour un total de financement à 2 500 €. Les demandeurs ont entendu parler de cette aide grâce au site internet/réseaux sociaux du SYBERT (28%) ou par le bouche-à-oreille (17%). Bon nombre de remerciements montrent l'intérêt de ce type d'offre.

Axe 3 : Gaspillage alimentaire

Action 1 : Poursuite du projet de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration scolaire

Dans le cadre de son projet de mandat et en tant que signataire de la charte du Projet Alimentaire Territorial porté par Grand Besançon Métropole, le SYBERT s'est fixé pour objectif d'accompagner des restaurants scolaires dans la lutte contre le gaspillage alimentaire dès 2022.

En 2025, 14 nouveaux sites ont démarré le projet, 2 sites seront accompagnés en début d'année 2026 et 15 sites ont terminé l'accompagnement.

Les finalités de ce projet sont multiples :

- Sensibilisation des convives et du personnel au gaspillage alimentaire,
- Réduction de la quantité de nourriture jetée (et donc du poids du bac d'ordures ménagères),
- Limitation de l'impact environnemental et social du gaspillage alimentaire.

D'une durée de 15 mois environ par établissement, le projet se décline en plusieurs étapes :

- Une réunion de présentation du projet,
- Une campagne de pesée (P1) des déchets alimentaires valant diagnostic initial,
- Une réunion de présentation des résultats,
- Une réunion d'élaboration d'un plan d'actions visant à réduire le gaspillage alimentaire,
- Une seconde campagne de pesée (P2) mesurant les effets du plan d'action,
- Une réunion bilan et perspectives

L'objectif initial fixé par le SYBERT est de réduire de 25 % le gaspillage alimentaire entre les 2 pesées.

Sur les 14 sites accompagnés en 2025, le gaspillage alimentaire (pesée 1) oscille entre 48,9 et 120,7 grammes par convive. Les plans d'actions sont en cours et les résultats des pesées 2 seront disponibles d'ici fin 2025.

En moyenne sur les 15 sites dont l'accompagnement est terminé, le gaspillage alimentaire a diminué de 32,7%. Le tonnage de gaspillage alimentaire évité représente ainsi près de 10,2 tonnes pour une année complète (déchets provenant uniquement du gaspillage alimentaire, hors biodéchets dits inévitables).

Un an après la fin de l'accompagnement, le SYBERT continue de mesurer l'évolution du gaspillage alimentaire sur les sites accompagnés. Sur les 12 sites ayant effectuées cette pesée supplémentaire, on note une réelle continuité de réduction du gaspillage. Dernièrement le site de Dannemarie-sur-crête s'est distingué en réduisant son gaspillage alimentaire de 73 % lors de cette pesée supplémentaire par rapport à la première campagne de pesées en passant de 157 gr/convive à 43 gr/convive !

Action 2 : Accompagnement d'un établissement professionnel disposant d'une cuisine sur place à la lutte contre le gaspillage alimentaire

Parallèlement aux accompagnements des restaurants scolaires, le SYBERT a accompagné un établissement professionnel disposant d'une cuisine sur place pour réduire son gaspillage alimentaire. Le projet, débuté en janvier 2024, s'est terminé au printemps 2025. Il s'agit de la résidence autonomie Jean-Baptiste de La Salle à Besançon.

Les résultats des 2 campagnes de pesées sont présentées dans le tableau suivant.

Pesées 1 Gaspillage alimentaire (en grammes / couvert)	Pesées 2 Gaspillage alimentaire (en grammes / couvert)	Évolution du gaspillage alimentaire entre P1 et P2
118,4	89,2	-24,7 %

Les résultats sont une moyenne pondérée selon le nombre de repas du midi et du soir.

Action 3 : Modules de formation des acteurs à la lutte contre le gaspillage alimentaire

Une journée de formation, dispensée par OrgaNéo a réuni 10 professionnels de la restauration scolaire le 18 juin 2025 à l'espace pédagogique du SYBERT.

Au programme :

- Matin : connaître les notions de gaspillage alimentaire et d'alimentation durable : définitions, enjeux, réglementations, retours d'expériences et rôle de la restauration collective
- Après-midi : le rôle de l'équipe éducative : quelle posture adopter pour accompagner l'enfant dans son repas afin de limiter le gaspillage alimentaire ?

Action 4 : Etude préalable à la conception d'un outil de transformation alimentaire

Dans la continuité de ses actions sur le gaspillage, le SYBERT pilote une étude portant sur un outil de transformation alimentaire qui permettrait de contribuer à l'autonomie alimentaire du territoire, au lien avec les producteurs locaux, à la lutte contre la précarité alimentaire et à la réduction du gaspillage alimentaire. Le syndicat a missionné France Active Franche-Comté en 2024 pour travailler sur ce sujet et mobiliser les acteurs du territoire.

A l'issue de ce travail, deux solutions ont été identifiées par France active : la mise en place d'une unité de surgélation, visant à fournir la restauration collective en aliments bios et locaux, et le développement d'une expérimentation avec le CFA de Châteaufarine pour transformer les surplus des maraîchers et des particuliers à l'été 2026. Ce projet est mené en lien avec la Banque alimentaire du Doubs, la Chambre d'agriculture, Grand Besançon Métropole, des maraîchers et traiteurs du territoire.

Action 5 : Opération de collecte et le pressage des pommes issus de vergers

En 2025, suite à une première expérimentation en 2024, des opérations de pressage de pommes issues des vergers et jardins des habitants ont été organisées sur 4 communes (Tarcenay-Foucherans, Devecey, Dannemarie sur Crête et à Nancray, au Musée des Maisons comtoises), à l'instigation du SYBERT, de la Banque alimentaire et de Grand Besançon Métropole. Objectif : valoriser les surplus alimentaires, et en faire bénéficier au plus grand nombre, les jus de fruits produits étant répartis à part égale entre les habitants participants et la Banque Alimentaire. Au total, 10 tonnes de pommes ont été collectées, et 1 650 poches de 3 litres produites. Le SYBERT a financé la prestation d'un pressoir mobile à hauteur d'une tonne de pommes pressées par commune.

Axe 4 : Sensibilisation

Action 1 : Activités à l'espace pédagogique et lancement d'une programmation annuelle

Depuis juin 2025, un agenda des activités de l'espace pédagogique du SYBERT a été créé en concertation avec le service Communication. Différentes activités ont ainsi été proposées aux usagers, à des jours et horaires variés pour les sensibiliser à la prévention, la valorisation des déchets et à l'économie circulaire : quiz, jeu sur le tri des déchets, ateliers produits ménagers, animations enfants, escape game, visite immersive... En plus de ces animations menées par l'équipe d'animateurs, le service Prévention s'offre les services de partenaires « spécialistes » d'une thématique pour animer divers ateliers tels que :

- Réparation vélos (Les manivelles – Sept 25)
- Réparation de vêtements et couture ZD (Qwobolo – Oct 25)
- Réparation et entretien informatique (St-Vit Informatique – Nov 25)
- Cuisine anti-gaspi (Sobriterra – Nov 25)

Au total, ce sont environ 80 personnes qui se sont inscrites aux animations de l'espace pédagogique sur le dernier trimestre 2025.

L'espace pédagogique est également utilisé pour l'accueil de groupes constitués (associations, entreprises, collèges et lycées, structures publiques...) qui souhaitent en connaître davantage sur les activités du SYBERT. En 2025, 93 groupes ont été reçus à l'espace pédagogique, soit près de 750 personnes.

Enfin, cet espace peut-également être utilisé pour diverses actions : réunions avec des partenaires, instances du SYBERT, actions de communication...soit 35 moments en 2025.

En 2026, un accent va être mis sur le volet communication pour les nouvelles programmations.

Action 2 : Animations sur le territoire

50 animations (stands, ateliers) ont été menées et ont permis de toucher près de 1 940 personnes.

Il s'agit principalement de stands sur des manifestations : Cross des pompiers à Besançon, Loue Lison en fête à Amancey, fête de Recologne, Fête du réemploi et de la réparation à Lantenne-Vertière (400 personnes), mais aussi les maisons de quartiers de Besançon (Raid terre de jeunes, fête éco-quartier...) des entreprises, des associations et organismes de formation.

En 2025, le service prévention a reçu 149 demandes pour accompagner divers projets (prêts de matériel, interventions sur site, visites de nos installations, renseignements). Les demandes sont adressées soit directement auprès du service prévention, soit via l'adresse contact@sybert.fr.

Action 3 : Interventions en milieu scolaire : CE2-CM2

Les interventions en milieu scolaire font partie de l'ADN du SYBERT et de son service Prévention, et se répartissent sur l'ensemble du territoire, à destination des CE2-CM2.

Deux thématiques ont été proposées : le réemploi-réparation et le gaspillage alimentaire. Pour chacune, la première séance traite des actions du SYBERT, des impacts environnementaux liés aux déchets et des moyens de collecte des différents types de déchets, ainsi que de leur valorisation (recyclage, énergie...)

51 classes ont été sensibilisées en 2025, et ont reçu chacune 2 séances d'animation, soit plus de 1 200 enfants.

Action 4 : Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (novembre 2025)

✓ Fête du Réemploi et de la Réparation

Cette année, le SYBERT a organisé sa 4^{ème} Fête du Réemploi et de la Réparation le dimanche 23 novembre à la salle polyvalente de Lantenne-Vertière. L'objectif de cet événement est d'apporter des solutions quant à la réduction des déchets et de mettre en lumière tous les acteurs locaux du réemploi et de la réparation, le tout dans une ambiance conviviale.

11 partenaires et acteurs locaux étaient présents avec au programme : ateliers « faire soi-même », présentation des activités des associations et partenaires locaux tels que des pratiques zéro déchet, conseils d'entretien et de réparation de vélos, diagnostics informatiques, réparation cuir et textiles, recyclerie de Marnay, Communauté de Communes du Val Marnaysien...

Sur la journée, les visiteurs ont pu profiter de l'espace Gratifieria (ou marché gratuit) dont la finalité est de permettre à chacun de donner et/ou récupérer des objets d'occasion gratuitement.

Bilan de l'événement, près de 400 visiteurs sur la journée et des acteurs locaux satisfaits des contacts et échanges pris lors de cet événement.

Action 5 : Poursuite de la labellisation « SYBERT engagée ! »

Le projet de labellisation des associations et des communes « SYBERT engagées ! » a pour objectif de valoriser les associations et les communes du territoire qui œuvrent en faveur de la réduction et du tri des déchets. Pour être labellisée, l'association ou la commune doit déposer un dossier mettant en avant 3 actions réalisées pour réduire ou mieux trier ses déchets.

Les associations et les communes sont labellisées pour une durée de 3 ans et obtiennent un logo « Association SYBERT engagée ! » ou « Commune SYBERT engagée ! ». Les associations reçoivent en plus une gratification de 500 € TTC.

Démarré en septembre 2022, le SYBERT a labellisé 17 associations en 2025.

7 associations sont en cours de démarche de labellisation. Depuis le lancement de ce projet en septembre 2022, ce sont 41 associations et 1 commune qui ont obtenu le label.

Axe 5 : Réemploi / réparation

Action 1 : Bourse aux matériaux

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne Franche-Comté porte l'action : « les jours BAM » (Bourses Aux Matériaux). Chaque année, les professionnels du bâtiment volontaires ouvrent leurs portes pour proposer à la vente des matériaux qui ont besoin de connaître une seconde vie. Ainsi, les entreprises peuvent proposer des invendus qui correspondent généralement à des surplus de chantier, des erreurs de côtes ou des refus clients. Les produits proposés peuvent être intacts ou avec des petits défauts superficiels qui ne nuisent pas à l'usage du matériau.

Cette démarche reprend l'action qui est développée sur le territoire du Haut-Doubs avec le Syndicat de traitement des déchets Préval « la Bourse Aux Matériaux ».

Un site internet permet de mettre en avant l'événement et d'inscrire les entreprises participantes : <https://lesjoursbam.fr/> Une étape préalable de sollicitation des entreprises est réalisée par contact téléphonique et permet le référencement des matériaux proposés permettant aux particuliers d'identifier les produits qui les intéressent ainsi que les entreprises participantes.

La seconde édition a été organisée les 16 et 17 mai 2025. Les résultats sont similaires à l'année précédente ; à savoir très mitigés puisque seulement 9 entreprises ont participé à cette édition pour 65 produits vendus.

Malgré un budget communication plus conséquent cette année, la fréquentation n'a pas été au rendez-vous. Un autre modèle plus efficace doit être trouvé avec la CMA pour pérenniser cette action.

Axe 6 : Déchets des professionnels

Action 1 : Appel à Manifestation d'Intérêt CITEO sur la consigne des contenants pour la restauration à emporter

En 2025, le SYBERT et CITEO, dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt CITEO sur la consigne des contenants pour la restauration à emporter, ont soutenu financièrement le projet « En boîte le Plat » porté par l'association Zéro Déchet Besançon. Objectif : mettre à disposition des professionnels de la restauration un ensemble de contenants réutilisables pour éviter l'utilisation d'emballages à usage unique. Les contenants sont consignés afin d'inciter les consommateurs à les rapporter. L'association Zéro déchet Besançon équipe les professionnels, et les sensibilise à la démarche. Les contenants peuvent être restitués par les consommateurs auprès de l'ensemble des établissements membres du réseau à Besançon. Une campagne de communication a été lancée à l'été 2025 par le SYBERT pour faire la promotion du dispositif. A ce jour, 25 commerces sont entrés dans la démarche.

Axe 7 : Déchets marins

Action 1 : Service de prêt de matériels pour les opérations de ramassage de déchets

Depuis 2022, le service prévention dispose de 3 kits de ramassage de déchets répondant ainsi à une demande des communes, associations et écoles du territoire d'organiser des opérations de nettoyage.

Le SYBERT a acquis en 2025, 20 nouvelles pinces de 100 cm de long afin de compléter les kits existants dont certaines pinces ont été perdues ou endommagées. De plus, afin de faciliter le ramassage des déchets pour les enfants, 20 pinces de 40 cm ont également été achetées. Elles viendront compléter les kits existants en fonction des besoins.

Cette mesure permet de limiter les déchets abandonnés qui pourraient aboutir dans les cours d'eau pour, au final, polluer la mer Méditerranée.

Les demandeurs peuvent emprunter gratuitement un kit comprenant : 20 pinces, des sacs poubelles et des gants anti-coupures.

21 demandes de prêts ont été effectuées en 2025.

Perspectives 2026

- Bilan du PLPDMA en cours (1^{er} semestre) et élaboration du nouveau PLPDMA 2026-2032 avec les partenaires et les nouveaux élus (2^{ème} semestre 2026)
- Déménagement du service Prévention dans le nouveau local rue Einstein
- Conception et réalisation d'un nouvel espace pédagogique
- Lancement du projet relatif à l'AMI de CITEO sur le réemploi (événementiel, portage à domicile et vente à emporter)
- Participation au Fonds de coopération régionale pour le réemploi des bouteilles en verre
- Contractualisation avec l'Agence de l'eau dans la cadre d'une démarche territoriale de réduction des toxiques
- Organisation de la 5^{ème} édition de la fête du réemploi et de la réparation à l'occasion de la SERD 2026
- Poursuite des accompagnements des restaurants scolaires pour lutter contre le gaspillage alimentaire
- Bilan du projet En Boite Le Plat Besançon sur le développement d'une solution de réemploi pour la restauration à emporter.
- Poursuite des actions courantes : promotion des textiles sanitaires lavables (femmes et bébés), vente de gobelets réutilisables, prêt de matériels de ramassage, labellisation, participation à des événements, accueil des publics à l'espace pédagogique, visites immersives
- Coopération internationale avec la Ville de Man (Côte d'Ivoire)

3. Valorisation organique

L'année 2024 avait été marquée par une forte augmentation de la demande des usagers en lien avec la mise en application de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC). En 2025, la demande des usagers s'est stabilisée et le maillage des sites de compostage de quartier n'a évolué qu'en légère hausse. Les ventes de composteurs individuels ont repris un rythme d'une vente par mois, satisfaisant la demande des usagers. Le nombre de sites de compostage en pied d'immeuble référencés est en très légère hausse.

Le service Valorisation Organique a également assuré la gestion de la filière co-compostage des déchets verts reçus en éco-centre, qui a permis de traiter environ 12 400 tonnes de déchets verts.

Le déploiement du broyage de proximité a été poursuivi, avec l'organisation de 20 sessions de broyage de proximité dans 8 communes. Ce nouveau service, mis en place en 2024 permet aux habitants de limiter leurs trajets en éco-centre, et de pouvoir bénéficier de broyat à valoriser sur leur terrain en paillage ou compostage.

Equipements

Individuels

	Vendus en 2025	Vendus en 2024	Vendus en 2023	Total cumulé 2010 -2025
Composteurs individuels (distribués)	529	989	674	24 867
Lombricomposteurs	9	19	13	341

A cela s'ajoutent 221 composteurs vendus aux habitants par le biais des communes ou communautés de communes.

Sites de compostage partagés (en fonctionnement)

	Mis en service en 2025	Fermés (ou déplacés) en 2025	Total cumulé 2010 -2025
Composteurs de pied d'immeuble	16	6	349
Sites de compostage partagés de quartier / (chalets ou bacs)	6	2	69

Les 69 sites de compostage partagés de quartier ou village, en fonctionnement au 31 décembre 2025, sont :

- **46 Sites de compostage collectifs à Besançon :**
 - o **8 Chalets** : Torcols, Liberté, Réstal, Bersot, Granvelle, Rivotte, Montrapon, Savoie,
 - o **38 Sites en bacs** : Amitié, Anémones, Arènes, Battant, Bercin, Berlioz, Bourgogne, Bugnet-Plançon, Chardonnet, Chopin, Clairs Soleils, Danton, Diderot, Dijon, Einstein, FRAC, Fribourg, Glaïeuls, Halimi, Isenbart, Jean-Moulin, Luxembourg, Mandela (déplacé à Ile-de-France), Montarmots, Montboucons, Mouillère, Observatoire, Paquerettes, Polygone, Renoir, Rodin, Stand, Saint-Paul, Tarragnoz, Vauban, Van Gogh, Vesoul, Vinci (déplacé rue Dürer).
- **23 sites répartis sur le reste du territoire du SYBERT** : Avanne-Aveney, Chalezeule, Chatillon-le-Duc, Dannemarie-sur-Crête, Ecole-Valentin (2 sites), Franois, Miserey-Salines, Montferrand-le-Château, Montrond-le-Château, Ornans, Pirey, Pouilley-les-Vignes, Quingey, Roche-lez-Beaupré, Saint-Vit (2 sites), Serre-les-Sapins, Thise, éco-centres de Pirey, Placey, Thise, et Thoraise

Service

	Nombre d'habitants	Nb habitants pouvant accéder au service fin 2025	% habitants pouvant accéder au service fin 2025	Nb habitants utilisant le service en 2025	Taux de participation 2025 (e)
Composteurs individuels	110 879	110 879	100 %	76 506	69 %
Lombricomposteurs	120 118	580		580	
Composteurs de pied d'immeuble		23 750 ^(a)		8343 ^(b)	
Chalet de compostage		46 650 ^(c)		7601 ^(d)	
Sous-total habitat collectif	120 118	70 965	59,1 %	16 524	23,3 %
TOTAL	230 997	181 844	78,7 %	93 030	51,2 %

Nota :

- On considère qu'un foyer moyen est composé de 2,2 personnes en habitat individuel, et de 1,7 personnes en habitat collectif ; l'usage des composteurs individuels est estimé au vu du sondage réalisé en 2018 par IPSOS (69 % des personnes habitant en maison individuelle compostent leurs déchets de cuisine) ;
- L'usage des sites de compostage en pied d'immeuble est estimé sur la base du nombre total d'habitants des immeubles avec CPI (a) et du nombre d'habitants s'étant déclarés intéressés à la création du site (b) ; Le taux de participation (b) est estimatif dans la mesure où sa mesure est trop lourde pour être faite.
- L'usage des chalets de compostage est évalué sur la base de la population présente dans un rayon de 200m (c) et du nombre d'habitants ayant demandé le code d'accès à un chalet (d) ;
- Le taux de participation (e) est calculé de la façon suivante : nombre d'habitants utilisant le service / nombre d'habitants pouvant accéder au service. Pour les sites récemment installés, le faible nombre d'inscrits fait baisser le taux de participation global (a).

Quantité de biodéchets détournés

On considère que le compostage permet de détourner 70 kg/hab/an de biodéchets en habitat individuel, 40 kg/hab/an en pied d'immeuble et lombricomposteur, ainsi que 20 kg/hab/an en chalet de compostage ou autre site de compostage de quartier.

	Nombre de tonnes valorisées estimées en compostage en 2025
Composteurs individuels	5355
Lombricomposteurs	23
Composteurs de pied d'immeuble	334
Chalet de compostage	152
TOTAL	5 864

Tarifs 2025

	2025
Composteur individuel 300 litres bois + bioseau	30 €
Composteur individuel 570 litres bois + bioseau	40 €
Lombricomposteur	40 €
Bioseau	2 €
Accompagnement immeuble	gratuit
Remplacement d'un composteur collectif 300 L ou 570L + grille anti-rongeurs	72 ou 85 €

Exploitation

Compostage individuel

Le SYBERT a poursuivi la promotion du compostage individuel : 13 sessions de ventes de composteurs pour les particuliers ont été organisées à Besançon, représentant au total plus de 500 composteurs vendus. Auxquels s'ajoutent les 221 composteurs vendus par la CCLL, la CCVM, Novillars et Pouilley-les-Vignes aux habitants de leur territoire.

Trois sessions de formation au compostage individuel ont été réalisées en 2025 (sur 5 dates proposées). Elles ont permis de sensibiliser 18 personnes aux bons gestes du compostage.

Le SYBERT a par ailleurs formé 12 habitants à l'utilisation d'un lombricomposteur pour composter leurs déchets de cuisine.

Les fournisseurs des matériels de compostage sont les suivants :

- « GARDIGAME » à Cormoranche-sur-Saone (01), la « Scierie du Haut Jura Jacquemin – Mignotte » (39) ainsi que «Emeraude I.D » (22) pour les composteurs en bois.
- « QUADRIA» à Nurieux-Volognat (69) pour les bioseaux ainsi que les composteurs en plastique,
- « La ferme du Moutta » (31) pour les lombricomposteurs.

Compostage collectif en pied d'immeuble

Le SYBERT a poursuivi l'accompagnement des habitants au compostage en pied d'immeuble à travers diverses actions.

Mise en place de nouveaux sites de compostage

9 nouveaux sites de compostage ont été installés et accompagnés par le SYBERT en 2025. A ce chiffre s'ajoutent 7 copropriétés de moins de 10 logements, qui ont bénéficié de la fourniture gratuite de composteurs (sans accompagnement).

Ces données ne prennent pas en compte les sites de compostage mis en place à l'initiative des habitants sans la sollicitation ni le suivi du SYBERT.

Formation et suivi des référents compostage

Le nombre minimum de référents requis pour un site de compostage collectif est de 2 à 6, selon le nombre de logements concernés.

Comme les années précédentes, des sessions de formation ont été proposées aux référents pour leur permettre d'acquérir les bases du compostage pour la gestion d'un site collectif ; les modalités d'organisation sont inchangées : formation de 3h (dont 1h de visite de terrain), en soirée ou le samedi

matin. En 2025, 3 sessions ont été organisées, ce qui a permis de former 15 habitants aux bases du compostage collectif

Par ailleurs, un atelier bricolage avec repas partagé le midi a été organisée à l'attention des référents pour fabriquer un objet en bois de palette pour de l'aménagement extérieur (siège, table, jardinière ou "carré potager").

Suivi des anciens sites de compostage

Le suivi renforcé des sites existants, mis en place en 2022, a été poursuivi afin de de maintenir en bon état de fonctionnement les sites de compostage installés depuis 2010 (soit 300 environ) et de poursuivre l'appui fourni aux référents au-delà des 2 années d'accompagnement :

- visite sur place systématique de l'ensemble des sites de compostage de pied d'immeuble, à minima 1 fois par an, 2 fois par an pour les sites en habitat social ;
- jusqu'à 4 visites par an pour les sites de compostage desservant des copropriétés de plus de 80 logements (aide aux transferts de compost, livraisons de broyat, petites réparations sur les bacs...);
- réalisation de sondages ou de visites en porte-à-porte pour mobiliser de nouveaux bénévoles lorsque l'équipe de référents est en difficulté.

Sur l'ensemble des sites de compostage existants, 6 sites ont dû être arrêtés (soit 2 % des sites existants suivis par le SYBERT), en raison d'un manque de référents bénévoles principalement.

Remplacement des bacs de compostage

En 2025, le SYBERT a traité 29 demandes de renouvellement des composteurs collectifs, ce qui correspond au total à l'installation de 52 nouveaux bacs de compostage sur les copropriétés concernées.

Des interventions ont également été réalisées sur 4 copropriétés afin d'ajouter un ou plusieurs bacs de compostage, pour faire face à une augmentation de participation des habitants.

En complément de ces interventions, plusieurs opérations de réparation ont également été menées sur des bacs de compostage et leurs couvercles. Ces interventions sont aujourd'hui réalisées gratuitement dans le cadre du suivi des sites.

Approvisionnement des sites en broyat

En 2025, la production de broyat de bois à partir des déchets verts collectés sur l'éco-centre de Thise a été pérennisée ; une partie du broyat est mise à disposition de notre prestataire, TRIVIAL COMPOST, pour l'approvisionnement des sites de compostage de pied d'immeuble. Du broyat est également mis à disposition des référents de sites de compostage en pied d'immeuble sur plusieurs points de la ville de Besançon (au niveau de sites de compostage de quartier).

Chalets de compostage (et autres sites de compostage de quartier)

Installation de nouveaux sites de compostage de quartier

En 2025, 6 nouveaux sites de compostage de village/quartier ont été ouverts au public sur le territoire du SYBERT et 2 ont été déplacés :

- A Besançon :
 - o Quartier Planoise : installations des sites Bourgogne et Rodin + déplacements des sites de compostage Mandela et Vinci (installés depuis avenue Ile de France et rue Dürer)
- Sur le reste du territoire du SYBERT
 - o Sites de compostage de village de Dannemarie-sur-Crête, Ecole-Valentin (2^{ème}) Montferrand-le-Château, Serre-les-Sapins.

Sur chacun de ces sites, le SYBERT a assuré un ou plusieurs temps de présence afin de permettre l'inscription des usagers, leur expliquer les consignes de tri et leur fournir un bioseau pour trier leurs

biodéchets à domicile. Au total, 74 nouveaux foyers se sont inscrits sur ces nouveaux sites de compostage en 2025.

Ainsi à fin 2025, 69 sites de compostage de quartier sont en fonctionnement sur le territoire du SYBERT. Au total, ce sont plus de 4400¹ foyers qui utilisent aujourd'hui un dispositif de compostage collectif.

Approvisionnement en broyat des sites de compostage de quartier

Comme indiqué précédemment, la production de broyat de bois à partir des déchets verts collectés sur l'éco-centre de Thise a été pérennisée ; la démarche permet aujourd'hui une autonomie sur la fourniture de broyat pour le compostage collectif (de quartier et de pied d'immeuble).

Filière agricole de co-compostage des déchets verts

Le SYBERT a poursuivi le développement de la filière agricole de valorisation des déchets verts par co-compostage avec la profession agricole (principalement des éleveurs), pour les 9 éco-centres (sur 16) équipés de plateformes de réception des déchets verts.

En parallèle, le travail a été poursuivi avec tous les acteurs de la filière en vue d'améliorer la qualité du compost final : sensibilisation des équipiers d'éco-centres aux indésirables (plastiques ...) présents dans les déchets verts bruts, sensibilisation des prestataires de broyage à la finesse du broyat conformément à la demande des agriculteurs.

Fin 2025, le SYBERT compte environ 35 agriculteurs partenaires de la filière (chiffre stable qui nécessite néanmoins un renouvellement constant), 71 opérations de broyage ont été réalisées et 70 andains ont été constitués. Au total, 12 400 tonnes de déchets verts ont été valorisées par co-compostage au champ (soit 75 % du tonnage total de déchets verts). Ce tonnage est en légère baisse par rapport à 2024 (-5%).

Pour chaque andain, 4 opérations de retournement sont réalisées par un prestataire, réparties sur 4 à 5 mois. Suite aux deux premiers retournements, les agents du SYBERT prennent deux mesures de température afin de vérifier la bonne hygiénisation du compost. Un nettoyage des éventuels fragments de déchets indésirables (plastiques, métaux...) est réalisé à chaque passage des agents sur les andains afin d'optimiser la qualité du compost. Après 6 mois passé en bout de champ, le compost fait l'objet d'une analyse de conformité à la norme, qui est transmise à l'agriculteur avant épandage, accompagnée d'une interprétation agronomique rédigée par la Chambre d'Agriculture (dans le cadre d'une prestation pour le SYBERT).

La filière continuera de se déployer en 2026 avec la recherche de nouveaux agriculteurs partenaires pour consolider la valorisation des déchets verts sur des parcelles agricoles.

Broyage de proximité des déchets verts

Dans le cadre de sa politique de prévention et réduction à la source des biodéchets, le SYBERT souhaite inciter les communes du territoire et leurs administrés à valoriser leurs déchets verts sur place, afin de favoriser un retour au sol de la matière organique et d'éviter leur transport en éco-centre. Pour répondre à cet objectif, le SYBERT a fait l'acquisition en 2023 de deux broyeurs multi-végétaux, de capacité professionnelle et déployé le service auprès de 10 communes en 2024.

En 2025, 20 opérations ont été réalisées sur 8 communes. La bonne participation des usagers a permis de détourner environ 564 tonnes de déchets verts (en 2024, la quantité avait été estimée à environ 100 tonnes, mais les mesures de volumes et calcul de tonnage ont été améliorées depuis). La mesure des volumes et des tonnages reste approximative et fera l'objet d'un nouveau protocole de mesure.

¹ Liste des personnes inscrites, avec mise à jour déclarative. Ne tient pas compte des personnes utilisant les sites sans être inscrites.

Cette deuxième campagne aura permis d'affiner l'articulation des opérations de broyage dans les communes. Les données concernant le taux de participation des habitants ainsi que la destination du broyat sont difficiles à évaluer et pourront être obtenues via des questionnaires en communes.

Le service Valorisation Organique, de par son dimensionnement actuel, sera en mesure d'organiser de nouvelles opérations de broyage en 2026, sur un maximum de 15 communes. Pour rappel et afin de protéger la biodiversité, ces opérations ne sont pas proposées d'avril à fin août, période pendant laquelle il est recommandé de ne pas tailler les haies et arbres.

Budget

La contribution appelée aux adhérents se monte à 2,10 € par habitant.

VALORISATION ORGANIQUE	Dépenses	Recettes
Investissement	28 085	177 762
Fonctionnement	671 519	529 550
<i>Dont charges de personnel</i>	<i>487 344</i>	
TOTAL BUDGET 2025	699 605	707 312

Faits marquants 2025

L'ouverture de nouveaux sites de compostage de quartier/village s'est poursuivie avec 6 nouveaux sites, portant le nombre total à 69. Ces sites sont répartis sur la quasi-totalité des quartiers de Besançon, et ciblent les zones les plus denses, notamment l'habitat social ou l'hyper-centre. Un maillage minimum a par ailleurs été mis en place sur le territoire, grâce notamment à l'équipement de certains éco-centres et de 17 communes du territoire, afin de pouvoir proposer une solution de compostage à l'ensemble des usagers du SYBERT, dans le cadre de l'obligation réglementaire fixée au 1^{er} janvier 2024.

L'année 2025 a permis également de déployer le service de broyage de proximité sur 8 communes (dont 6 ayant renouvelé l'expérience de 2024), permettant aux habitants de limiter leurs trajets en éco-centres, et de pouvoir bénéficier de broyat à valoriser sur leur terrain en paillage ou compostage. Les 20 opérations de broyage menées sur l'année auront permis de détourner plus de 500 tonnes de déchets verts.

Perspectives 2026

Après plusieurs années marquées par l'implantation de nouveaux sites de compostage de quartier/village, l'année 2026 sera tournée vers la consolidation de la participation sur ces installations.

Le service de broyage de proximité sera également consolidé, avec l'objectif de desservir un plus grand nombre de communes en 2026, dans la limite des capacités du service Valorisation Organique.

Enfin, le service Valorisation Organique poursuivra en 2026 l'aménagement d'un espace dédié à la biodiversité, sur le site du Pôle Valorisation des Déchets. L'enjeu de ce projet est de créer un espace pédagogique adapté à l'accueil du public pour des actions de formation/sensibilisation à la gestion écologique des jardins, tout en favorisant la biodiversité sur le site et la qualité de vie au travail des agents du SYBERT. Une convention a été signée en 2025 avec la Direction de la Biodiversité et des Espaces Verts de la Ville de Besançon pour mener à bien ce projet.

4. Eco-centre (nouvelle appellation des déchetteries publiques)

Le SYBERT gère un réseau de 16 éco-centres. Il poursuit sa politique d'amélioration de l'accueil du public et de développement de filières afin d'augmenter la valorisation matière (recyclage) et énergétique.

Équipements



Service

L'ensemble des habitants du territoire du SYBERT peuvent accéder aux 16 éco-centres. Un badge d'accès est obligatoire pour tout usager. Fin 2025, le SYBERT a distribué un peu plus de **121 700 badges**.

Horaires d'accès des sites aux usagers (en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024) :

À compter du 1^{er} janvier 2024,
les jours d'ouverture évoluent pour les éco-centres*
 d'Amancey, Arc-et-Senans, Byans-sur-Doubs, Devecey,
 Epeugney, Lavans-Quingey, Marchaux, Myon, Placey-Noironte,
 Saint-Vit, Thoraise.

Ne sont pas concernées les éco-centres* de
 Besançon-Tilleroyes, Ornans (site provisoire), Pirey, Saône
 et Thise-Chalezeule.

* Nouveau terme désignant les déchetteries,
 plus d'info sur sybert.fr

Lors de leurs jours d'ouverture,
tous les éco-centres*
sont désormais accessibles
de 8h30 à 12h20 et de 13h30 à 16h50,**
 sauf exceptions Ornans et Besançon-Tilleroyes
 (cf. tableau ci-dessous).

**** Du 1^{er} mars au 31 octobre,**
les samedis uniquement,
les éco-centres* sont accessibles
jusqu'à 17h50.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Amancey			✓		✓	✓
Arc-et-Senans		✓				✓
Besançon-Tilleroyes ¹	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Devecey	✓	✓		✓	✓	✓
Epeugney		✓				✓
Lavans-Quingey	✓		✓			✓
Marchaux				✓		✓
Ornans	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Pirey	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Placey-Noironte	✓	✓	✓		✓	✓
Saint-Vit	✓		✓	✓	✓	✓
Saône	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Thise-Chalezeule ²	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Thoraise		✓	✓	✓	✓	✓

L'éco-centre* de
Besançon-Tilleroyes
 vous accueille
 également
les dimanches,
 de 8h30 à 12h20 !

En semaine,
 l'éco-centre* provisoire
 d'Ornans vous
 accueille tous les
après-midi,
 de 13h30 à 16h50**.

¹ Fermé tous les 3^{èmes} jeudis du mois, décalage possible si jour férié.

² Fermé tous les 3^{èmes} mardis du mois, décalage possible si jour férié.

sybert.fr • 03 81 21 15 60



JOURS D'OUVERTURE 2025 DES ÉCO-CENTRES* DE MYON & BYANS-SUR-DOUBS

*DE GILLETTERRES

MYON

	M	S	M	S	M	S
Janvier		11	15	25	29	
Février		8	12	22	26	
Mars		8	12	22	26	
Avril		5	9	19	23	
Mai		3	7	17	21	31
Juin	4	14	18	28		
Juillet	2	12	16	26	30	
Août		9	13	23	27	
Septembre		6	10	20	24	
Octobre		4	8	18	22	
Novembre	5	15	19	29		
Décembre	3	13	17	27	31	

BYANS-SUR-DOUBS

	M	S	M	S	M	S
Janvier		4	8	18	22	
Février		1	5	15	19	
Mars		1	5	15	19	29
Avril	2	12	16	26	30	
Mai		10	14	24	28	
Juin		7	11	21	25	
Juillet		5	9	19	23	
Août		2	6	16	20	30
Septembre	3	13	17	27		
Octobre	1	11	15	25	29	
Novembre		8	12	22	26	
Décembre		6	10	20	24	

Mercredi Samedi

HORAIRE D'OUVERTURE

8h30 - 12h20
13h30 - 16h50
et du 1^{er} mars
au 31 octobre
fermeture à
17h50 le samedi



© SYBERT - IPHS - Ne pas jeter sur la voie publique



Tous les éco-centres sont fermés au public les jours fériés officiels.

Fréquentation (nombre de passages) des éco-centres en 2025 par membre

Nombre de passages	CUGBM		CCLL		CCVM-25		CCVM-SYTEVOM		SYTEVOM		AUTRES		TOTAL 2025
AMANCEY	1 095	6,37%	16 079	93,60%	2	0,01%	1	0,01%	0	0,00%	1	0,01%	17 178
THISE-CHALEZEULE	123 838	98,45%	1 162	0,92%	323	0,26%	102	0,08%	136	0,11%	224	0,18%	125 785
ARC ET SENANS	930	8,99%	9 383	90,66%	20	0,19%	6	0,06%	4	0,04%	7	0,07%	10 350
BYANS/DOUBS	1 570	75,19%	490	23,47%	27	1,29%	0	0,00%	0	0,00%	1	0,05%	2 088
DEVECEY	43 983	86,46%	254	0,50%	391	0,77%	220	0,43%	5 983	11,76%	37	0,07%	50 868
EPEUGNEY	2 618	19,91%	10 497	79,83%	32	0,24%	1	0,01%	0	0,00%	1	0,01%	13 149
LAVANS QUINGEY	2 851	15,43%	15 588	84,38%	19	0,10%	2	0,01%	4	0,02%	9	0,05%	18 473
MARCHAUX	4 874	96,69%	20	0,40%	3	0,06%	16	0,32%	111	2,20%	17	0,34%	5 041
MYON	53	5,49%	912	94,41%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	0,10%	966
ORNANS	543	6,12%	8 314	93,73%	7	0,08%	3	0,03%	3	0,03%	0	0,00%	8 870
PIREY	98 651	97,61%	945	0,94%	972	0,96%	155	0,15%	162	0,16%	177	0,18%	101 062
PLACEY-NOIRONTE	24 253	55,48%	358	0,82%	16 840	38,52%	2 233	5,11%	21	0,05%	12	0,03%	43 717
SAINT VIT	44 491	85,25%	1 053	2,02%	6 438	12,34%	76	0,15%	7	0,01%	125	0,24%	52 190
SAONE	55 304	88,82%	6 791	10,91%	82	0,13%	50	0,08%	2	0,00%	37	0,06%	62 266
THORAISE	37 637	93,87%	2 130	5,31%	288	0,72%	8	0,02%	11	0,03%	20	0,05%	40 094
BESANCON-TILLEROYES	116 359	97,30%	1 893	1,58%	816	0,68%	132	0,11%	100	0,08%	283	0,24%	119 583
TOTAL 2025	559 050	83,23%	75 869	11,30%	26 260	3,91%	3 005	0,45%	6 544	0,97%	952	0,14%	671 680

Fréquentation (nombre de passages) des éco-centres en 2025 par type d'usagers

Nombre de passages	PARTICULIERS		PROFESSIONNELS		ADMINISTRATIONS		ASSOCIATIONS		COLLECTIVITES		SERVICES		TOTAL 2025		
AMANCEY	16 831	97,98%	208	1,21%	5	0,03%	19	0,11%	100	0,58%	15	0,09%	17 178		
THISE-CHALEZEULE	121 875	96,89%	2 538	2,02%	271	0,22%	576	0,46%	454	0,36%	71	0,06%	125 785		
ARC ET SENANS	10 218	98,72%	72	0,70%	13	0,13%	2	0,02%	26	0,25%	19	0,18%	10 350		
BYANS/DOUBS	2 075	99,38%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	6	0,29%	7	0,34%	2 088		
DEVECEY	50 165	98,62%	322	0,63%	8	0,02%	1	0,00%	311	0,61%	61	0,12%	50 868		
EPEUGNEY	12 946	98,46%	67	0,51%	4	0,03%	0	0,00%	118	0,90%	14	0,11%	13 149		
LAVANS QUINGEY	18 094	97,95%	186	1,01%	10	0,05%	9	0,05%	130	0,70%	44	0,24%	18 473		
MARCHAUX	4 962	98,43%	30	0,60%	0	0,00%	0	0,00%	37	0,73%	12	0,24%	5 041		
MYON	954	98,76%	5	0,52%	0	0,00%	0	0,00%	1	0,10%	6	0,62%	966		
ORNANS	8 857	99,85%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	13	0,15%	8 870		
PIREY	99 037	98,00%	1 390	1,38%	174	0,17%	68	0,07%	301	0,30%	92	0,09%	101 062		
PLACEY-NOIRONTE	42 980	98,31%	256	0,59%	10	0,02%	24	0,05%	396	0,91%	51	0,12%	43 717		
SAINT VIT	51 282	98,26%	421	0,81%	28	0,05%	24	0,05%	384	0,74%	51	0,10%	52 190		
SAONE	60 861	97,74%	918	1,47%	100	0,16%	23	0,04%	319	0,51%	45	0,07%	62 266		
THORAISE	39 114	97,56%	324	0,81%	12	0,03%	29	0,07%	548	1,37%	67	0,17%	40 094		
BESANCON-TILLEROYES	115 300	96,42%	2 652	2,22%	555	0,46%	744	0,62%	294	0,25%	38	0,03%	119 583	Rappel 2024	Evolution
TOTAL	655 551	97,60%	9 389	1,40%	1 190	0,18%	1 519	0,23%	3 425	0,51%	606	0,09%	671 680	663 418	1,25%

Quantité de déchets en tonnes par Eco-centre en 2025

(tonnes)	Amancey	Thise-Chalezeule	Arc-et-Senans	Byans-sur-Doubs	Devevey	Epeugney	Lavans-Quingey	Marchaux	Myron	Omans	Pirey	Placey-Noironne	Saint-Vit	Saone	Thoraise	Besançon-Tilleroyes	Autres points de collecte	TOTAL 2025	Rappel 2024	Evolution 2025/2024
Résidus de chantier	285	408	169	32	141	82	103	65	25	91	250	111	167	617	140	387		3 073	3 344	-8,1%
Encombrants valorisables	41	165	47	4	124	63	54	17	4		195	91	168	117	114	148		1 352	1 283	5,4%
Encombrants Incinérables		554			154	99	125			65	367	176	224		183	803		2 750	2 488	10,5%
Bois	198	205					145					66		405		195		1 215	1 390	-12,6%
Gravats/Inertes	249	1 549	172	40	749	217	394	111	16	188	1 368	606	717	1 071	646	2 391		10 484	10 063	4,2%
Papiers/Cartons	75	260	39	4	97	34	67	12	4	34	211	108	110	145	65	369		1 635	1 565	4,5%
Papier (PAV)		61		3	20			3			45		27	28	14	50		251	254	-1,3%
Ferraille	98	360	37	9	118	65	71	22	5	25	235	123	151	214	108	402		2 043	1 587	28,7%
Déchets verts (plate-formes)	278	2 841	363			332	585					2 079	1 744		1 298	2 875		12 396	13 023	-4,8%
Déchets verts (bennes)				35	1 120			132	18		1 502			1 249				4 056	4 391	-7,6%
Amiante																13		13	21	-38,1%
Flux Multi-REP (Bois)		1 099		27	322	161		63	18		695	291	392		287	1 482		4 837	4 115	17,5%
Plâtre	36	171	12	2	41	16	20	7	2		87	36	45	70	39	394		979	757	29,3%
Flux Multi-REP (Plastique)		82		3	36	18		8	1		65	38	41		29	109		428	395	8,5%
Plastiques PMCB	7		1				3							8				20	19	3,4%
Menuiseries vitrées	8	20	3	0	11	4	4	1	0,5		24	6	7	13	8	26		136	125	8,4%
Laine de Verre		3														2		5	14	-62,0%
Laine de Roche		0,1														0,0		0,1	2	-96,0%
DEA (Mobilier)	212	484	78	10	119	58	136	28	5		258	112	152	506	114	545		2 815	2 883	-2,4%
ASL (Sport et Loisirs)	7	17			7	3	5				15	8	9		8	19		98	99	-1,4%
Bricolage et Jardin - Thermique	2	5			4	2	2				5	3	4		3	4		33	37	-10,1%
DEEE	68	354	29	10	100	39	55	21	4		219	111	133	161	91	397	22	1 815	1 731	4,8%
Lampes, néon	0,4	1,5	0,2	0,0	0,6	0,3	0,4	0,2	0,1		1,2	0,4	0,6	1,1	0,7	2,1		10	10	-3,3%
DDS (Filière REP)	10	51	3	2	16	5	9	3	1		35	13	18	25	14	73		277	244	13,7%
DDS (Hors REP)	6	20	2	0,4	8	4	5	2	0,5	6	16	8	9	14	9	22		133	126	5,6%
Huile de friture	1	4	1	0	2	1	1	0	0		4	1	2	2	1	4		24	21	14,7%
Huile de vidange	3	10	1	1	4	3	3	2	1		3	4	6	9	3	15		67	78	-13,5%
Pneus	19	46	4	2	16	16	13	9	2		21	10	22	29	13	95		315	296	6,5%
Piles	2	3	1	0,2	1	1	1	0,3	0,2		2	1	2	3	1	4		22	23	-5,2%
Batteries	3	12	0	0	4	1	3	0	0		7	4	6	7	4	8		58	47	24,2%
Cartouches d'encre	0,1	1	0,1	0	0,1	0	0,1	0	0		0,4	0,2	0,2	0,4	0,2	1		4	2	75,0%
Réemploi (y compris textiles)	27	205	19	0	49	18	32	12	0	180	166	52	74	87	44	212		1 177	1 371	-14,1%
TOTAL 2025	1 635	8 992	981	184	3 263	1 240	1 836	519	107	589	5 797	4 061	4 229	4 783	3 236	11 047	22	52 521	51 804	1,4%
Rappel 2024	1 566	8 782	867	192	3 117	1 335	1 672	537	105	581	5 902	4 114	4 577	4 718	3 380	10 337	23	51 804		
Evolution 2025/2024	4,4%	2,4%	13,2%	-4,4%	4,7%	-7,1%	9,8%	-3,3%	2,0%	1,4%	-1,8%	-1,3%	-7,6%	1,4%	-4,2%	6,9%	-4,5%	1,4%		

Reconstitution des flux par adhérent et destination (prorata des tonnages par site et des fréquentations)

	Destination	Type	CUGBM	CCLL	CCVM (25)	CCVM-SYTEVOM	SYTEVOM	Autres
Résidus de chantier	Tri, broyage et préparation en CSR à Merey-sous-Montrond (BBCI 25) puis valorisation énergétique	VE	2 557,88	347,28	120,16	13,83	29,81	4,30
Encombrants valorisables	Installation de tri-massification de Besançon (SYBERT 25) puis filières de valorisation	R/VE/S	1 125,19	152,76	52,86	6,08	13,11	1,89
Encombrants Incinérables	Unité de Valorisation Energétique du SYBERT (25)	VE	2 288,68	310,73	107,52	12,37	26,67	3,85
Bois	Unité de tri et massification de C2T (Besançon) puis traitement en valorisation matière ou énergie	R	1 011,13	137,28	47,50	5,47	11,78	1,70
Gravats, inertes	Unité de tri et massification de C2T (Besançon) puis réaménagement de carrière à Port-Lesney (39)	R	8 725,93	1 184,71	409,93	47,18	101,70	14,68
Papiers / Cartons	Centre de tri de Besançon (SYBERT) puis papeterie de Novillars (GEMDOUBS 25)	R	1 360,73	184,74	63,92	7,36	15,86	2,29
Papier (PAV)	Centre de tri de Besançon (SYBERT 25) puis papeterie de Novillars (GEMDOUBS 25)	R	208,08	28,25	9,78	1,13	2,43	0,35
Ferraille	Unité de tri et massification de MASSACRIER (Maîche) puis fonderie	R	1 700,19	230,83	79,87	9,19	19,81	2,86
Déchets verts (plate-formes)	Broyage in situ puis co-compostage agricole local (25)	VO	10 317,22	1 400,75	484,68	55,78	120,24	17,35
Déchets verts (bennes)	Unité de tri et massification de C2T (Besançon) puis traitement par compostage (21/70)	VO	3 376,18	458,38	158,61	18,25	39,35	5,68
Amiante	Centre de stockage pour déchets dangereux de DRAMBON (21)	S	10,82	1,47	0,51	0,06	0,13	0,02
Flux Multi-REP (Bois)	Eco-organisme : VALOBAT	R	4 025,48	546,53	189,11	21,76	46,91	6,77
Plâtre	Eco-organisme : VALOBAT	R	814,95	110,65	38,29	4,41	9,50	1,37
Flux Multi-REP (Plastique)	Eco-organisme : VALOBAT	R	356,56	48,41	16,75	1,93	4,16	0,60
Plastiques PMCB	Eco-organisme : VALOBAT	R	16,35	2,22	0,77	0,09	0,19	0,03

Menuiseries Vitrées	Eco-organisme : VALOBAT	R	112,78	15,31	5,30			
Laine de Verre	Eco-organisme : VALOBAT	R	4,43	0,60	0,21	0,02	0,05	0,01
Laine de Roche	Eco-organisme : VALOBAT	R	0,07	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
DEA (Mobilier)	Eco-organisme : ECOMAISON	R	2 342,84	318,08	110,06	12,67	27,30	3,94
ASL : Articles de Sport et de Loisirs	Eco-organisme : ECOLOGIC	R	81,26	11,03	3,82	0,44	0,95	0,14
ABJ : Articles de Bricolage et Jardin (thermique)	Eco-organisme : ECOLOGIC	R	27,67	3,76	1,30	0,15	0,32	0,05
DEEE	Eco-organisme : ECOSYSTEM	R	1 510,28	205,05	70,95	8,17	17,60	2,54
Lampes, néons	Eco-organisme : ECOSYSTEM	R	8,05	1,09	0,38	0,04	0,09	0,01
DDS (filère REP)	Eco-organisme : ECO-DDS	TS	230,94	31,35	10,85	1,25	2,69	0,39
DDS (hors REP)	Centre de regroupement et de tri de Beaufort (39) (TRIADIS) puis unités de traitement	TS	110,70	15,03	5,20	0,60	1,29	0,19
Huile de friture	Centre de regroupement et de tri de Beaufort (39) (TRIADIS) puis unités de traitement	VE	20,04	2,72	0,94	0,11	0,23	0,03
Huile de vidange	Centre de regroupement et de tri de Montmorot (39) (CHIMIREC) puis unités de traitement	R	56,15	7,62	2,64	0,30	0,65	0,09
Pneus	Installation de tri-massification d'ALPHA-RECYCLAGE à Brevans (39) puis valorisation matière	R	262,37	35,62	12,33	1,42	3,06	0,44
Piles	Eco-organisme : SCRELEC	R	18,14	2,46	0,85	0,10	0,21	0,03
Batteries	Centre de tri-massification à Longvic (Bourgogne Recyclage) puis unités de valorisation par flux	R	48,59	6,60	2,28	0,26	0,57	0,08
Cartouches d'Encre	Partenariat avec Association PRINTERRE	R	2,91	0,40	0,14	0,02	0,03	0,00
Réemploi (y compris textiles)	Recyclerie – ressourcerie de l'Association TRI (25), EMMAUS Besançon et Ornans (25)	R	979,91	133,04	46,03	5,30	11,42	1,65
TOTAL 2025			43 713	5 935	2 054	236	509	74

Nota : S (stockage), T (Tri à l'ITM), R (Recyclage), VE (Valorisation Energétique), TS (Traitement Spécial), VO (Valorisation Organique).

Exploitation

	2025			
Collectivités	CUGBM	CCLL	CCVM	Total SYBERT
Habitant	198 387	25 269	7 341	230 997
tonnage (*)	42 664,10	5 792,40	2 004,30	50 460,80
kg/ habitant	215,05	229,23	273,03	218,45
	2024			
Collectivités	CUGBM	CCLL	CCVM	Total SYBERT
tonnage	42 234,30	5 652,50	2 038,00	49 924,80
kg/ habitant	213,85	223,09	280,71	216,98

(*) = ratio de fréquentation par membre x ratio de fréquentation particuliers x tonnage global.

Pour CUGBM : 83,23 % x 97,60 % x 52 521 tonnes = 42 664,10 tonnes.

Pour CCLL : 11,30 % x 97,60 % x 52 521 tonnes = 5 792,40 tonnes.

Pour CCVM : 3,91 % x 97,60 % x 52 521 tonnes = 2 004,30 tonnes.

La direction du service Eco-centre, la gestion des flux de matière, la maintenance des équipements, le contrôle des accès, la vidéo-protection et une grande partie de l'accueil du public sont assurés en régie par un responsable de service qui s'appuie sur 1 technicien, 3 coordinateurs, 20 Managers et Equipiers, l'équipe maintenance mutualisée (1 ETP affecté) et une partie de la cellule logistique (1 ETP affecté).

L'accueil du public est assuré en régie pour les 9 plus gros éco-centres par les 20 Managers et Equipiers du SYBERT. En complément, des prestations de service réalisées par le groupement d'entreprises d'insertion « TRI » et « INTERMED », ainsi que par l'Association EMMAUS BESANCON, assurent la gestion des 7 plus petits sites, ainsi que les renforts d'équipe sur les autres sites et les remplacements pour absences diverses des agents en régie. Au total, le nombre d'heures de présence des Managers et Equipiers (tous éco-centres et tous agents confondus) représente environ 58 500 heures dont environ 38 000 sont assurées dans le cadre de l'insertion.

La location de bennes et le transport des déchets (hors REP) sont réalisés en prestation de service par des entreprises privées (B2T, C2T, BOURGOGNE RECYCLAGE, MASSACRIER, TRIADIS, CHIMIREC...) ; de plus, une partie de ces missions sont désormais effectuées en régie par le service LOGISTIQUE du SYBERT. Le transport des flux gérés par les éco-organismes est assuré également par des prestataires extérieurs choisis directement par ces éco-organismes.

Le traitement des déchets est assuré par prestation de service (voir tableau destination déchets). Un regroupement et/ou un tri peut avoir lieu sur l'installation de tri-massification (ITM).

Finances

La contribution 2025 appelée aux adhérents se monte à 20,50 € par habitant.

ECO-CENTRES	Dépenses	Recettes
Investissement	1 693 961	568 427
Fonctionnement	6 408 722	5 827 552
<i>Dont charges de personnel</i>	1 760 605	
TOTAL BUDGET 2025	8 102 683	6 395 980

Faits marquants 2025

L'année 2025 a été marquée par :

- Eco-centre d'ORNANS :
 - Démarrage des travaux en juin : la quasi-totalité des travaux de terrassement et de génie civil ont été faits. Les parois clouées sont achevées ;
 - Lancement des réflexions pour la mise en service opérationnelle du site : répartition des flux dans les différents bâtiments et les emplacements de bennes/compacteurs, jours d'ouverture, nombre d'agents, ...
 - Délivrance par la Préfecture du DOUBS de l'Arrêté Préfectoral d'autorisation d'exploiter un dispositif de vidéo-protection ;
- Travaux :
 - Renouveau complet des dispositifs de contrôle des accès : bornes d'identification, barrières d'entrée et de sortie, éléments de sécurisation (radars ultrasoniques, boucles inductives au sol, ...) ;
 - Rénovation complète des locaux de vie des Eco-centres de PIREY et BESANCON-TILLEROYES et des vestiaires de PLACEY-NOIRONTE ;
- Marchés Publics :
 - Attribution du marché global de prise en charge et traitement des déchets apportés par les usagers sur les éco-centres gérés par le SYBERT avec une mise en service au 1er janvier 2026 ;
 - Attribution du marché pour la réfection de la zone de stockage des bennes sur l'Eco-centre de BESANCON-TILLEROYES ;
- Nouvelles filières :
 - 1^{ère} année complète d'exploitation des éco-centres avec la REP PMCB : plus de 6 400 tonnes détournées ;
 - Signature du contrat type avec l'éco-organisme FRP permettant d'intégrer la REP PNEUMATIQUES ;
 - Mise en place, sur 14 éco-centres, d'une solution de collecte et de traitement des bouteilles de protoxyde d'azote ;
- Poursuite de la réorganisation des services : recrutement d'un nouveau coordinateur des Eco-centres et formation de 2 nouveaux Equipiers Eco-centre (en parallèle, départ de 2 Equipiers Eco-centre en poste) ;
- Poursuite de l'informatisation des Eco-centres : si possible, connexion au réseau LUMIERE (2 sites raccordés), à la FTTH (12 sites raccordés), sinon connexion 4G (2 sites concernés) en attente d'éligibilité du site à la FTTH ;
- ...

Perspectives 2026

En 2026, les perspectives de travail sont les suivantes :

- Mise en service de l'Eco-centre d'ORNANS ;
- Etudes pour le déplacement des Eco-centres de PIREY et de SAONE ;
- Réflexions pour la mise en œuvre d'horaires spécifiques « été » pour lutter contre les périodes fortes chaleurs et les épisodes de canicule ;
- Recrutement de 6 nouveaux Equipiers Eco-centre ;
- Inspections par la DREAL de certains éco-centres (ARC ET SENANS, LAVANS-QUINGEY, EPEUGNEY et AMANCEY) ;
- Travaux :
 - Réfection de la zone de stockage des bennes sur l'Eco-centre de BESANCON-TILLEROYES ;
 - Création des 1^{ères} zones de stockage de broyat de bois pour mise à disposition des usagers ;
- Nouvelles filières :
 - ➔ Mise en place opérationnelle de la REP PNEUMATIQUES ;
 - ➔ Engagement des démarches pour adhérer à la REP EIC (Emballages Industriels et Commerciaux) ;

5. Tri des collectes sélectives d'emballages et de papiers

Le SYBERT dispose d'un centre de tri mis en service en mars 2012. Par arrêté préfectoral, sa capacité est de 20 000 tonnes par an pour le tri des collectes sélectives d'emballages et papiers.

En 2025, des travaux de modernisation du centre de tri ont été réalisés conduisant à améliorer la valorisation des emballages plastiques.

Équipement

Le centre de tri est composé d'un bâtiment de 3 495 m² comprenant la zone de stockage amont des collectes sélectives en vrac, la zone de process et la zone de stockage aval des matières en balles.

Le process comprend 2 cribles rotatifs, un over-band pour la captation des métaux ferreux par aimantation, 3 trieurs optiques dont deux nouveaux tris optiques remplacés en 2025 pour permettre une évolution des standards de matières plastiques produits, une aspiration, 1,3 kilomètre de convoyeurs et des cabines de traitement.

Le centre de tri sépare tous les emballages et papiers, ayant intégré l'extension des consignes de tri.

Les machines effectuent 80 % du travail et les hommes réalisent un contrôle qualité, enlevant les éléments indésirables des flux de matière.

11 matières sont triées dont 8 sont mises en balles (4 sortes de plastiques, 1 sorte de papiers, les métaux non ferreux ainsi que les briques alimentaires et les cartons), 1 en paquets (métaux ferreux) et 1 en vrac (1 sorte de papiers) ; les refus de tri sont compactés en caisson.

Service

En 2025, **15 208 tonnes** d'emballages et papiers ont été livrées au centre de tri, toutes issues du territoire du SYBERT, soit une diminution de 0.6% par rapport à 2024. Cette année, le centre de tri, en 2025, n'a pas reçu de tonnage à traiter d'autres syndicats mais a dévoyé des déchets ménagers vers d'autres centres de tri pendant la période estivale, du fait des travaux de modernisation du flux de développement (665 tonnes dévoyées).

Après tri, les produits suivants, issus des membres du SYBERT, ont été dirigés vers les filières de recyclage :

- 4901 tonnes de papiers dont 252 tonnes collectés en PAV en éco-centres ;
- 3 741 tonnes d'emballages en carton ;
- 202 tonnes d'emballages liquides alimentaires (briques alimentaires multicouches) ;
- 1528 tonnes de flacons, pots et barquettes en plastique ;
- 282 tonnes de films plastiques ;
- 466 tonnes d'emballages métalliques ;
- 3701 tonnes de refus envoyées à l'UVE en valorisation énergétique et 433 tonnes de freinte (perte eau, poussières) ;

Soit 11 120 tonnes redirigées vers les filières de recyclage (y compris les tonnages de JRM balles produits à partir des JRM venant des PAV présents en éco-centres).

Le taux d'erreur a évolué suite aux travaux de modernisation du centre de tri et aux actions mises en place par les adhérents pour réduire les erreurs de tri. En effet, l'évolution des standards sur les plastiques permet d'envoyer en valorisation des plastiques qui ne l'étaient pas auparavant.

Le taux moyen d'erreur de tri est de 23,36% et passe ainsi :

- de 30,30% en moyenne avant les travaux du mois de juin 2025;
- à 17,93% en moyenne après ces travaux.

Pour mémoire, le taux de refus moyen était de 29,04% en moyenne en 2024.

En sortie du centre de tri, le refus de tri et les fines représentent 24.34% des tonnages réceptionnés et la freinte représente 3 % (4% en 2024).

Les contrôles de vidage des DMR en entrée de site et un tri renforcé sur la chaîne de tri ont permis d'isoler les matières non conformes. Ainsi, les caristes et valoristes ont réussi à capter des erreurs de tri et, en partie, à les valoriser ce qui a permis, par exemple, de valoriser 27 tonnes de ferrailles et 13 tonnes de verre présents dans les DMR du fait d'erreurs de tri.

D'autre part, après tri, 19 tonnes de déchets dangereux ont été évacués dont 15 tonnes de DEEE.

En 2025, on dénombre 2025 bouteilles de protoxydes d'azote évacuées soit une augmentation de 23% par rapport à 2024.

On peut relever, en complément, **8282 tonnes de verre** récoltées (-0,9 % par rapport à 2025) par les 3 adhérents.

Exploitation

La direction du site, l'exploitation, la gestion des flux et la maintenance sont assurées en régie.

Conduite au sein du service tri-maintenance-logistique, l'exploitation du centre de tri est assurée par la compétence exploitation du centre de tri, une responsable d'exploitation et les agents d'exploitation (9 ETP) qui bénéficient de l'appui :

- des maintenanciers (cf. chapitre Maintenance) ;
- du responsable de compétence Logistique en matière de gestion des stocks en particulier et de pilotage des différents contrats relevant de l'éco-organisme sur la REP emballages et des reprises matières;
- des chauffeurs-logisticiens de l'ITM (cf. chapitre Tri des encombrants valorisables issus des éco-centres) intervenant en soutien d'exploitation.

La prestation de tri manuel sur la chaîne de tri est assurée par l'association d'insertion GARE BTT. En 2025, **76 personnes en insertion** ont travaillé au tri pour un volume horaire total de **43 173, 31 heures** ; ce sont 72 hommes et 4 femmes, et 36 % des agents en insertion ont connu une sortie positive (embauches CDI, CDD de + 6 mois, CDD de - 6 mois, intérim, autres SIAE).

Flux de déchets ménagers recyclables entrants

Les flux de déchets ménagers recyclables (DMR) réceptionnés (avant tri) et présentés dans les tableaux ci-dessous intègrent les stocks non encore triés et présents sur site au 31 décembre 2025.

	2025			
Collectivités	CUGBM	CCLL	CCVM	Total SYBERT
Habitants	197 494	25 338	7 260	230 092
DMR (en tonne)	12884	1 571	419	14 874
kg/hab	65.23	62.00	57.71	64.64
	2024			
DMR (en tonne)	12 993	1 540	428	14 961
kg/hab	65.79	60,78	58.95	65,02

Dont refus de tri :

	2025			
Collectivités	CUGBM	CCLL	CCVM	Total SYBERT
Refus DMR (en tonne)	3205	347	52	3701
kg/hab	16.23	13.69	7.16	16.08

Le détail des erreurs de tri est présenté ci-après :

- les erreurs de tri avant réalisation des travaux de modernisation du centre de tri (juin 2025) :

MATIERES CONTENUES DANS ERREURS DE TRI ENTRANTES	MOYENNE PONDEREE SUR LES TROIS COLLECTIVITES (en %)
Verre	2,67%
Plastiques refusés : films non PE, barquettes operculées....	12,41%
Sacs fermés, OM : couches, nourriture..	58,80%
Objets plastiques : jouets...	0,89%
DEEE, produits dangereux, encombrants, déchets de chantier...	3,21%
Textile : vêtements, chaussures	3,95%
Imbriqués/ Contenants non vidés	4,42%
Sacs contenant des déchets ménagers recyclables	3,99%
Total refus	90,32%
Fines	9,68%
REFUS + FINES	100,00%

- les erreurs de tri après réalisation des travaux de modernisation du centre de tri (à compter de juillet 025) :

MATIERES CONTENUES DANS ERREURS DE TRI ENTRANTES	MOYENNE PONDEREE SUR LES TROIS COLLECTIVITES (en %)
Verre	3,78%
Sacs fermés, OM : couches, nourriture..	56,17%
Objets plastiques : jouets...	1,48%
DEEE, produits dangereux, encombrants, déchets de chantier...	4,10%
Textile : vêtements, chaussures	6,60%
Imbriqués/ Contenants non vidés	7,31%
Sacs contenant des déchets ménagers recyclables	4,69%
Total refus	84,12%
Fines	15,88%
REFUS + FINES	100,00%

Concernant le verre sortant :

	2025			
Collectivités	CU GBM	CCLL	CCVM	Total SYBERT
Habitants	197 494	25 338	7 260	230 092
Verre (en tonne)	6 772	1 249	261	8282
kg/habitant	34.28	49.29	35.95	35.99
	2024			
	6 795	1 253	315	8 363
kg/habitant	34.41	49.45	43.39	36.35

*Données non consolidées dans l'attente des données du repreneur pour le T4

Flux de matières sortantes

Les flux de matières expédiées vers les filières de valorisation (après tri) sont présentés dans le tableau ci-dessous. Les données présentées n'intègrent pas les stocks triés encore présents sur site en fin d'année.

Matière	Papiers	Cartons ELA	Plastiques	Métaux	Refus	Verre
Valorisation	R	R	R	R	VE	R
Destination	Norske Skog (88) GEMDOUBS (25) SAICA (10)	Cartonnerie de Novillars (GEMDOUBS 25) Lucart (88 ou Italie)	CPA Pont D'Ain (01) Plastipak (21), WELLMANN (88), Colmar (68), Environnement 48, VOGT-PLASTIC GMBH (Allemagne), Centres de traitement Machaon (51) et Bourgogne- Recyclage (21)	Cevennes déchets (30) et Usine Regal Compiègne Aluminium (60), ESKA (25)	UVE de Besançon (SYBERT 25)	Verrerie de Chalon (Verrallia 71), Saint-Menge (88)
SYBERT (tonne)	4901	3 943 *	1810*	466	3701	8282
SYBERT (kg/hab)	21.30	17.13	7.87	2.02	16.08	35.99

* Données non consolidées à la date de rédaction du rapport annuel

Modes de valorisation : R = Recyclage ; VE = Valorisation Energétique.

Finances

La contribution appelée aux adhérents se monte à 135 € HT par tonne.

TRI	Dépenses	Recettes
Investissement	1 660 810	3 178 062
Fonctionnement	3 321 928	2 771 468
<i>Dont charges de personnel</i>	864 399	
TOTAL BUDGET 2025	4 982 738	5 949 529

Depuis début 2016, le soutien de l'éco-organisme CITEO et les recettes issues de la vente des matières provenant des emballages sont perçus par le SYBERT et reversés aux adhérents.

Les recettes CITEO et de vente de matière reversées par le SYBERT aux adhérents au titre de 2025 sont les suivantes :

En €HT	CITEO – emballages*	CITEO papiers	Acier	EMR (Cartons) – 5.02	ELA – 5.03 (Tetra Pak)	Plastiques	Verre	Aluminium	Total 2025
CUGBM	2 254 676	224 671	53 703	231 011	2 168	208 128	57 579 €	17 082	2 991 439
CCLL	414 514	25 464	9 728	27 876	303	31 095	10 537 €	4 616	513 596
CCVM	162 569	8 350	3 101	9 393	140	10 346	4793 €	1 365	200 057
Total	2 831 759	258 485	66532	268 280	2 611	249 569	72 909 €	23 063	3 705 092

*Sont présentés les soutiens relatifs aux matières expédiées en 2024

Faits marquants 2025

L'année 2025 fut marquée par une série de travaux visant la modernisation du centre de tri et le renforcement de la sécurité incendie sur cette installation industrielle :

- les travaux de passage au flux de développement ayant nécessité d'organiser les dévoiements de DMR vers d'autres centres de tri pendant la période des travaux puis de travailler à l'optimisation du process à l'issue des travaux. Ces travaux ont permis de renouveler deux des trois tris optiques du centre de tri permettant une évolution des standards de plastiques triés et une meilleure captation et valorisation des emballages plastiques.
- la mise en œuvre au second semestre du FireRover, unité de détection et d'extinction incendie spécifique aux industries de traitement des déchets. Il est opérationnel depuis novembre 2025 et protège la zone d'apport des déchets grâce à une télésurveillance 24h/24, associée à un moyen d'extinction piloté à distance. Il assure ainsi une plus grande sécurité vis-à-vis du risque incendie. Le contrat de maintenance, d'une durée de 3 ans, couvre la télésurveillance et la maintenance à la fois préventive et corrective.

Perspectives 2026

L'année 2026 sera consacrée à deux dossiers principaux :

- **la poursuite de la modernisation du centre de tri** avec le renforcement du système d'aspiration des films sur le centre de tri pour optimiser plus avant le fonctionnement du process du centre de tri, la reprise de la climatisation des cabines de tri ;
- la préparation du **prochain marché de gestion de la chaîne de tri**.

6. Tri des encombrants valorisables issus des éco-centres

Le SYBERT dispose d'une installation de tri des encombrants et de massification des déchets issus du réseau des éco-centres. Cette installation a été mise en service progressivement à partir de juillet 2015.

Équipement

L'installation de tri-massification est composée d'un bâtiment de 3 000 m² comprenant une zone de stockage amont des encombrants en vrac qui sont traités à l'aide d'une pelle à grappin, une zone de stockage aval des matières (en alvéole, en bennes ou en balles) et une zone de conditionnement (mise en balle et démontage).

La zone de conditionnement comprend un atelier de déjantage des pneus, une presse à balles et une presse à polystyrène.

Service

Le site n'est pas directement accessible aux usagers. Les déchets issus des éco-centres sont accueillis de 6h15 à 17h15 du lundi au vendredi, ainsi que le samedi matin. Il fonctionne de 6 heures à 20 heures et le samedi de 7h à 13h.

En 2025, 1430 tonnes d'encombrants valorisables (à trier), 1 680 tonnes de cartons (transfert) et 7939 tonnes de verre (transfert) ont été livrées à l'installation de tri-massification (ITM).

Après tri ou vérification de conformité, les produits ont été dirigés vers des filières de recyclage, de valorisation énergétique ou de stockage.

Les chauffeurs-logisticiens de l'installation tri-massification réalisent également des prestations de transport pour les besoins d'autres services du SYBERT (éco-centres, valorisation organique en particulier).

Exploitation

La direction du site, la gestion des flux et la maintenance sont assurées en régie.

Le responsable du service tri-maintenance-logistique et le responsable de compétence installation-tri-massification s'appuient sur 5 chauffeurs-logisticiens ainsi que l'équipe maintenance.

Le transport et le traitement des matières sont assurés par prestation de service ou en régie (vers l'UVE ou l'ITM).

Flux de déchets entrants

Flux entrants	Origine(s)	Quantité	Evolution/2024
Encombrants	Eco-centres	1430 T	5.3%
Cartons	Eco-centres	1680 T	6.4%
Verre	Collecte PAV CUGBM + apport CCLL	7939 T	-1.4%
Total		11049T	

Flux de matières sortantes

Matières sortantes	Destination(s)	Type	Quantité (tonne)
Verre	Verrerie à Chalon (Verallia 71)	R	8021*
Cartons	Cartonnerie à Novillars (GEMDOUBS 25)	R	1717
Encombrants triés seuls			
Métaux ferreux + jantes	Centre de tri et transfert à Franois (ESKA) puis unité de broyage et de tri à Salaise (38)	R	154
Plastiques rigides	VALORPLAST	R	10
Polystyrène	VALORPLAST	R	7
Pneus	Unité de rechapage et granulation à Saint-Vit (Alpha Recyclage 25) puis recyclage	R	104
Bois	Doubs Recyclage centre de transit à Devecey et de traitement à Ruffey les Beaune	R	302
Souches de déchets verts	Unité de broyage à Ruffey les Beaunes (Bourgogne Recyclage 21)	R	319
Billes de bois	Biomasse Novillars 25	VE	144
Meubles	Eco-organisme : ECO-MAISON	R	69
Encombrants incinérables	UVE Besançon (SYBERT 25)	VE	331
Combustible Solide de Récupération (CSR)	PAPREC site d'Aspach-Michelbach (68)	VE	10
TOTAL			11 188

Modes de valorisation : R = Recyclage, VE = Valorisation Energétique

*Le verre de la CCVM ne transite pas par l'installation tri-massification

Il subsiste toujours un stock sur site de matières en attente d'expédition. Cela explique la différence entre la somme des matières entrantes et la somme des matières sortantes. La différence est notamment due aux cartons des commerçants collectés par la Direction de la gestion des déchets de la CUGBM et qui transitent par l'ITM.

Le tableau ci-dessous illustre les taux de valorisation des matières sortantes, calculés pour la totalité des flux entrants et pour le flux des encombrants triés.

	Tous flux ITM	Flux ITM Encombrants triés seuls
Valorisation matière	95,7 %	66,5 %
Valorisation énergétique	4,3 %	33,5 %

Focus sur les déchets dangereux

Dans le cadre de l'autorisation préfectorale du site, l'installation tri-massification assure également l'enlèvement vers des filières de traitement spécifiques de déchets dangereux. Ces derniers sont essentiellement issus des erreurs de tri captées au niveau du centre de tri.

Zoom sur les protoxydes d'azote :

	2024	2025	Evolution
Protoxyde azote évacués	1647	2025	23%

Finances

Le financement de cette activité est assurée par l'activité éco-centres, en lieu et place des coûts relatifs au transport et au stockage des encombrants.

ITM	Dépenses	Recettes
Investissement	151 813	180 952
Fonctionnement	929 153	924 297
<i>Dont charges de personnel</i>	<i>404 717</i>	
TOTAL BUDGET 2025	1 080 967	1 105 249

Faits marquants 2025

La mise en place des nouvelles REP en éco-centres (notamment PMCB) conduit à une évolution des quantités et types de déchets entrants, notamment la multiplication par 2 du tonnage de bois B et des pneus non-jantés.

L'ITM a repris début 2025 le transport des bennes incinérables en régie. Par ailleurs, un tassage des bennes incinérables, cartons et pneus a été mis en place sur l'éco-centre des tilleroyes de manière quotidienne ce qui a permis de réduire notablement les enlèvements de bennes commandés par le service éco-centre (gain financier).

Perspectives 2026

Avec des effectifs humains complémentaires attendus (1 etp), l'activité de transport réalisé par les logisticiens de l'installation tri-massification devrait se développer avec une évolution attendue du périmètre (Amancey, Ornans) relevant du ramassage des bennes incinérables. Par ailleurs, il est également envisagé de recourir au rouleau compacteur sur de nouveaux éco-centres.

La mise en place de nouvelles REP en éco-centres doit se poursuivre en 2026 conduisant à de nouvelles évolutions des flux de déchets à trier arrivant sur l'installation tri-massification.

Cette évolution des flux conduira à une réflexion sur l'adaptation des activités de cette installation avec un équilibre à définir entre les activités de logistique, tri et transports.

Après une première série de mesures visant à mieux maîtriser le risque sur l'installation tri-massification, la réflexion concernant les moyens complémentaires (caméras thermiques notamment) à déployer devra se poursuivre pour ce qui concerne les activités de cette installation

7. Valorisation énergétique

Le SYBERT dispose d'une usine d'incinération avec valorisation énergétique (UVE), mise en service par la Ville de Besançon en 1971 et transférée au SYBERT en 2004. Par arrêté préfectoral, sa capacité est de 42 000 t/an d'ordures ménagères résiduelles et de 3 000 t/an de boues de la station d'épuration.

Équipement

Jusqu'à fin 2023, l'UVE était composée d'un bâtiment de 4 000 m² comprenant 4 lignes d'incinération. Les 2 premières ont été arrêtées en 2002, et la ligne de 1976 le 26 décembre 2021. Seule la ligne de 2002 est encore en fonctionnement. Une fosse de 3 350 m³ utile permet le stockage amont des déchets. L'unité dispose d'une zone d'extraction et de stockage avant traitement et valorisation des mâchefers.

La ligne de 2002 est équipée d'une chaudière verticale produisant de l'eau surchauffée (350°C - 40 bars) et un turbo alternateur de 750 KV. Les 3 lignes qui ne sont plus en activité ont été déconstruites au cours de l'année 2023.

L'énergie dégagée lors de la combustion des déchets est récupérée et valorisée sous forme d'électricité (autoconsommée pour 52% et 48 % délivrée sur le réseau) et sous forme de chaleur sur le réseau de chauffage urbain de Planoise et des Hauts du Chazal. L'énergie produite par l'UVE couvre environ 37 % des besoins annuels du réseau.

Service

Le site n'est pas directement accessible aux usagers. Les déchets résiduels sont accueillis de 7h à 22h du lundi au vendredi ; parfois le samedi en rattrapage de jours fériés. L'UVE fonctionne 24h/24.

En 2025, **38 832 tonnes** de déchets ont été livrées à l'UVE dont **29 211 tonnes** d'ordures ménagères résiduelles (OMR) pour les membres du SYBERT soit une augmentation de 0,11 % de la part OMR par rapport à 2024.

Exploitation

Le SYBERT est titulaire de l'arrêté préfectoral d'exploiter, et la responsabilité du site est supportée en régie par la responsable d'activité pouvant s'appuyer sur l'expertise des services mutualisés du Pôle industriel du SYBERT.

L'exploitation du site est confiée à l'entreprise VALAXION, filiale détenue par les sociétés SECIP, PAPREC Energies Opérations et le groupe BONNEFOY. L'effectif représente 24 ETP. Le marché public global de performance de conception, réalisation des travaux de modernisation et de restructuration de l'UVE, son exploitation et sa maintenance, couvre une période ferme de 6 ans à compter du 6 décembre 2018. Le marché a été reconduit pour une première période de 2 ans à compter du 6 décembre 2024.

Flux de déchets entrants

2025	Tonnage	Evolution	kg/hab	Evolution
GBM	26 158 t		132	+ 0,33 %
CCLL	2 351 t		93	- 2,29 %
CCVM (25)	702 t		96	+ 0,09 %
Total SYBERT	29 211 t		126,5	+0,11 %
Erreurs de tri	3 563 t	-11,5%		
Incinérables issus des éco-centres et de l'ITM	3 071 t	+ 8,3 %		
Déchets non ménagers	2 640 t	+19,7 %		
Dépannages d'installations voisines	347 t			
TOTAL entrant collecté	38 832 t	+ 4,2 %		
Boues d'épuration en fosse à déchets	76 t			
Balles année précédente	352 t			
Imbrulés issus des mâchefers	246 t			
Déchets exportés	1 669 t			
Freinte stockage balles	19 t			
Stock de balles année en cours	0 t			
Résorption du stock en fosse	-2 t			
TOTAL traité	37 821 t	+ 9,9 %		
Boues de la station d'épuration	99 t			

	2025			
Collectivités	CUGBM	CCLL	CCVM	SYBERT-Usager
Habitants	198 387	25 269	7 341	230 997
OMR (tonnes)	26 158	2 351	702	29 211
kg/habitant	132	96	93	126,5
	2024			
Collectivités	CUGBM	CCLL	CCVM	SYBERT-Usager
Habitants	197 494	25 338	7 260	230 092
OMR (tonnes)	26 073	2 405	702	29 180
kg/habitant	132	95	97	126,8

Sous-produits sortants (total)

2025	Destination(s)	Quantité (tonne)	Ratio (kg/t)	Taux de valorisation
Mâchefers bruts sortie chenal (production sur l'année civile)		6 305	166,7	
Mâchefers bruts en maturation	Stock début année Stock fin année	1 632 2 618		
Mâchefers criblés et déferrailés (production oct. 2024 à août. 2025 hors lot de mai 2025)	Valorisation entreprise VERMOT TP à Gilley (25) Centre de stockage pour déchets non dangereux à Fontaine-les-Clerval (SITA 25)	4 720 0	152	100 %
Métaux ferreux	Fonderie d'ARCELOR-MITTAL à Florange (57)	361	9,5	99 %
Métaux non-ferreux	Fonderie de MOBIREC à Moen (Belgique)	203,18	5,4	66,5 %
Résidus d'épuration des fumées	Centre de stockage pour déchets dangereux de SITA à Vaivre-Pusey (70)	875	23,1	
Cendres sous chaudière ligne de 2002	Centre de stockage pour déchets dangereux de SITA à Vaivre-Pusey (70)	342	9	

Il existe par ailleurs un effet stock sur les métaux ferreux et non-ferreux, les campagnes de déferrailage ayant lieu 2 fois par an.

Valorisation énergétique

Le rendement de valorisation énergétique (Pe) se calcule selon la formule définie dans l'arrêté du 28 décembre 2017 : $Pe = 1,089 * [(2,6 * Eep + 1,1 * Ethp) - (2,6 * Eea + 1,1 * Etha + Eca)] / (0,97 * 2,371 * \text{tonnage entrant})$.

	Production d'énergie	Achat d'énergie
Energie potentielle des déchets (PCI générique de 2 044 thermies par tonne)	86 983 MWh	
Energie valorisée	66 255 MWh	
dont vapeur valorisée sur le réseau	61 952 MWh	
dont autoconsommation	4 303 MWh	
Energie électrique produite	4 761 MWh	
Energie externe (gaz)*		633 MWh
Electricité achetée		533 MWh
Taux de valorisation	104,2%	

(*) Définition « Energie externe achetée » : apport énergétique annuel du système en combustibles servant à la production de vapeur.

Le rendement de valorisation énergétique Pe est de 104,2 % (calcul réalisé suivant l'arrêté du 28 décembre 2017 modifié par l'arrêté ministériel du 3 décembre 2020).

L'unité est considérée comme une unité pouvant bénéficier d'un taux réduit de TGAP car excédent le seuil de 65 % de taux de valorisation fixé par la LOF du 29 décembre 2017.

L'arrêté du 7 décembre 2016, transposition en droit français du taux de valorisation européen, permet de calculer le rendement européen R1. Le seuil à atteindre pour les unités mises en service avant 2009 est de 60 %.

Par l'application de **la formule européenne** avec le facteur de correction climatique, le R1 est de 101,2 %. L'unité a le statut d'unité de valorisation énergétique des déchets selon les règles de calcul européennes.

Suivi environnemental

Le SYBERT et son exploitant effectuent un autocontrôle continu des conditions de fonctionnement et des rejets atmosphériques et aqueux de l'UVE. Les données sont archivées informatiquement de façon systématique et font l'objet de rapports journaliers et mensuels internes ; de rapports trimestriels et annuels remis à l'autorité de contrôle de l'Etat (DREAL).

La DREAL effectue au moins une inspection annuelle. L'inspection a eu lieu le 14 octobre 2025. Elle a porté sur les rejets aqueux et les risques accidentels.

Les teneurs dans les rejets atmosphériques sont également mesurées par un organisme extérieur : 2 campagnes de mesures par ligne sont réalisées chaque année. Depuis 2007, à la demande de la Commission locale d'information et de surveillance (CLIS), la seconde campagne de mesures est effectuée dans le cadre d'un contrôle inopiné, déclenché par la DREAL sans que l'exploitant en soit préalablement informé.

Les mesures ont été réalisées le 12 juin et le 25 septembre 2025 (contrôle inopiné).

Lors des contrôles ponctuels, toutes les mesures sont conformes en termes de concentrations et de flux pour les 2 lignes.

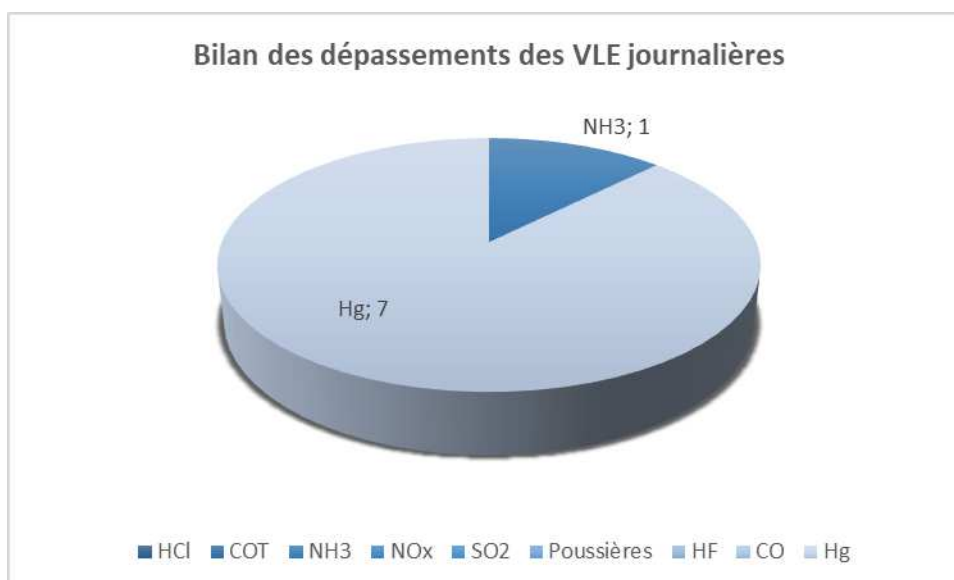
En termes de rejets et de surveillance en continu de l'installation, le tableau suivant retrace le fonctionnement de l'unité :

Synthèse du fonctionnement 2025	Ligne de 2002
Cumul des anomalies de température (non-respect de l'obligation de T2S > 800 °C)	32h
Température moyenne dans la chambre de combustion	954 °C
Cumul des dépassements de rejets atmosphériques (maximum 60 h autorisé)	1h
Cumul de l'indisponibilité des mesures (maximum 10h/60 h)	5h00
Temps de fonctionnement	7 809 h
Taux de disponibilité de la ligne	89,1 %

Suivi des rejets atmosphériques :

En 2025, 8 dépassements de la valeur limite à l'émission journalière ont été enregistrés sur la ligne d'incinération contre 13 en 2024.

La répartition des paramètres suivis dans le cadre de l'arrêté d'autorisation d'exploiter est indiquée dans le graphe ci-dessous :

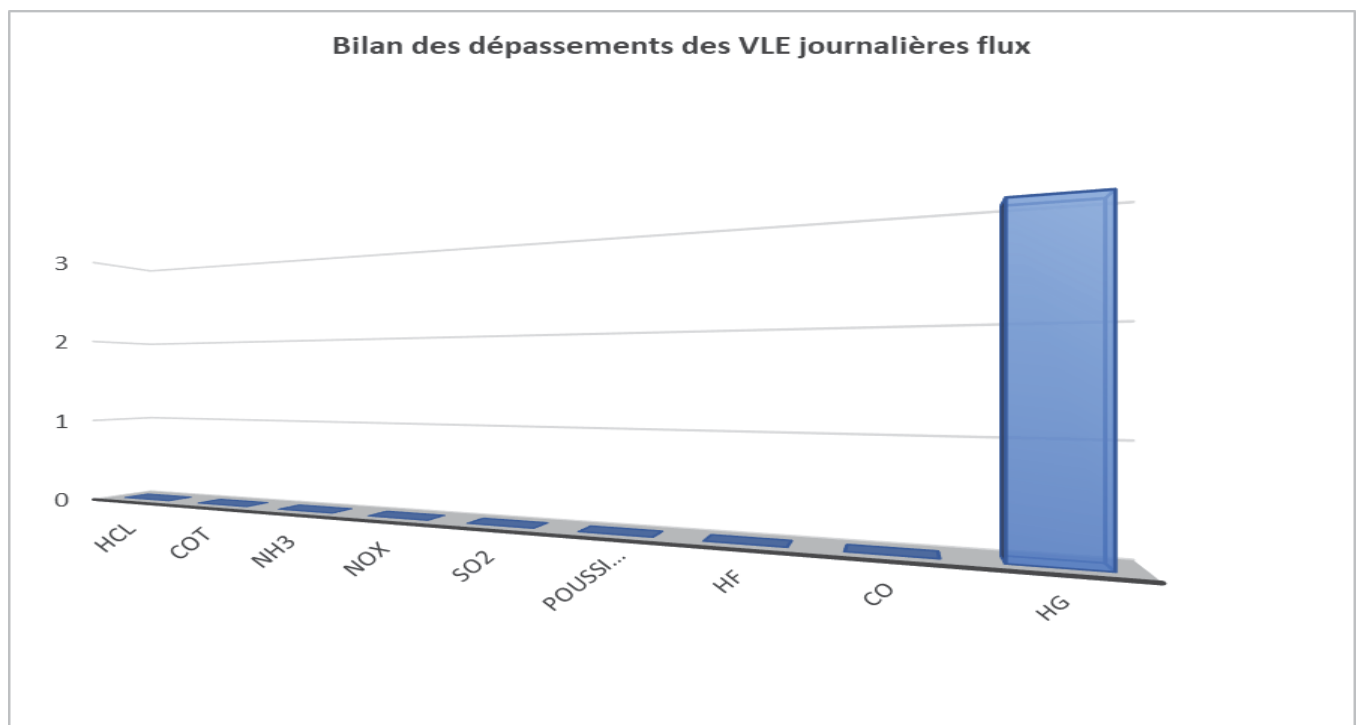


Le dépassement de moyenne journalière en ammoniac est dû à l'impact du gradient de température en chaudière sur l'efficacité du traitement des NOX (réaction incomplète et fuite d'ammoniac)

Les dépassements de moyennes journalières en mercure relevés sont consécutifs à des moyennes semi-horaires très élevées et semblent incohérentes avec la quantité de déchets incinérés. Il y a doute sur la véracité de la mesure ; le fournisseur de l'appareil continue la mise au point de son appareil (calibrage, sonde température, phénomène du voile de la mariée...)

En termes de flux, 3 dépassements de la valeur limite à l'émission journalière ont été enregistrés pour l'année 2025, même nombre de jours qu'en 2024.

La répartition des paramètres suivis dans le cadre de l'arrêté d'autorisation d'exploiter est indiquée dans le graphe ci-dessous :



Les dépassements des moyennes journalières de flux Mercure sont en lien direct avec les dépassements des moyennes journalières. Les causes des dépassements enregistrés sont identiques.

Surveillance de l'impact sur l'environnement

Dès 2005 et conformément à l'article 26.8 de son arrêté d'autorisation d'exploiter, le SYBERT a mis en place un programme de surveillance de l'impact de son usine d'incinération sur l'environnement.

Celui-ci est basé principalement sur des mesures de dioxines et furanes (PCDD/F) et de métaux lourds (cadmium, plomb, mercure...) dans les lichens :

- les prélèvements sont réalisés chaque année, au début de l'été, par la société AAIR LICHENS, sur 7 points (5 points de références auxquels s'ajoutent 2 points complémentaires de comparaison), afin de pouvoir établir un suivi temporel. En 2025, les 5 points hors panache ajoutés en 2020 (en amont et en aval de l'unité) ont été maintenus et un point supplémentaire a été introduit dans le suivi suite à une nouvelle modélisation du panache ;
- les analyses sont effectuées par le laboratoire CARSO de Lyon.

Après comparaison des valeurs mesurées et des valeurs significatives par rapport au bruit de fond, selon les valeurs seuils définies pour les lichens, il peut être précisé que :

- Aucune valeur n'a dépassé depuis le début du suivi le seuil limite de 20 ng/kg TEQ, valeur pour les lichens au-delà de laquelle il est considéré qu'il y a des retombées non-banales. L'introduction de dioxines et furanes dans l'alimentation sur les secteurs suivis au vu des retombées annuelles est improbable ;
- En 2025, l'ensemble des concentrations en dioxines et furanes relevées sont stables par rapport à 2024, et se situent au niveau du bruit de fond (valeur inférieure à 2,8 ngTEQ/kg) à l'exception d'un point de mesure
- Sur 10 ans, il est constaté une nette décroissance des retombées annuelles en dioxines et furanes.
- Aucune retombée métallique n'est importante. La charge métallique est stable : 9 éléments traces métalliques ont des teneurs significatives contre 5 en 2024 avec un point de mesure marqué par 7 éléments traces métalliques (ETM) . D'autre part, la présence combinée de teneurs plus élevées en cuivre, zinc et antimoine sur certains points de suivi dont le point marqué par les 7 ETM est à mettre en rapport avec le contexte urbain de l'étude et la circulation automobile notamment.

Le programme de surveillance est complété par des analyses de dioxines et furanes dans du lait de vache prélevé au printemps, à moins de 3 km autour de l'usine d'incinération. Depuis plusieurs années, un suivi est effectué sur trois exploitations agricoles :

- les prélèvements sont effectués par l'APAVE,
- les analyses sont également réalisées par le laboratoire CARSO de Lyon.
- Les mesures de dioxines et furanes dans le lait prélevées sur 3 exploitations agricoles dans un rayon de 3 km autour de l'usine d'incinération, sont restés très stables sur la campagne de printemps et d'automne et à un niveau très bas, 8 à 9 fois inférieures au seuil de commercialisation du lait et très inférieures au seuil « objectif qualité à atteindre ».

Finances

La contribution appelée aux adhérents se monte à 153 € HT par tonne.

VALORISATION ENERGETIQUE	Dépenses	Recettes
Investissement	3 017 068	1 716 793
Fonctionnement	6 625 540	8 871 923
<i>Dont charges de personnel</i>	<i>208 778</i>	
TOTAL BUDGET 2025	9 642 609	10 588 716

Faits marquants 2025

Sur 2025,

- Fin des travaux d'optimisation de la ligne pour le passage à un seul arrêt technique par an.

Perspectives 2026

Sur 2026, sont programmées :

- des études sur le devenir (schéma directeur) et l'exploitation du site (renouvellement du contrat),
- des analyses pour la connaissance des émissions de PFAS dans les rejets atmosphériques.

8. Communication

Le SYBERT mène des actions de communication portant sur le syndicat et l'ensemble de ses activités. Il communique auprès de ses adhérents, du grand public, de ses publics relais, de ses élus et des médias.

Finances

Le budget communication couvre les frais liés au fonctionnement du pôle communication et à la communication institutionnelle. Pour 2025, il s'élève à 130 057 €.

Service

Le service Communication est composé de trois agents depuis le 1^{er} septembre 2024. Il s'appuie sur des prestataires de service pour l'achat d'espaces publicitaires, la maintenance du site internet, la réalisation de vidéos, le sponsoring de campagnes sur les réseaux sociaux et l'impression de supports.

Exploitation

Le SYBERT dispose :

- d'une **chaîne YouTube** (2 722 abonnés, soit + 176 abonnés par rapport à 2024, et 21 317 vues en 2025, soit plus d'1,2 million de vues depuis sa création en octobre 2012),
- d'une **page Facebook** (2 053 y sont abonnées en 2025, soit + 196 par rapport à 2024),
- d'une **page Instagram** (111 abonnés, 133 publications) depuis le 1^{er} janvier 2025,
- d'un **compte Intramuros** depuis le 1^{er} septembre 2025,
- et d'un **site internet** (99 289 visites en 2025, soit -5,1 % par rapport à 2024).

Les vidéos YouTube les plus visionnées en 2025 :

1. Apprenez à fabriquer vos produits ménagers naturels,
publiée le 8 mars 2023 / + 11 728 vues / + 189 j'aime
2. Conférence Jérémie Pichon,
publiée le 30 novembre 2022 / + 1 576 vues / + 21 j'aime
3. Tuto tri des déchets : pourquoi faut-il écraser ses bouteilles,
publiée le 17 octobre 2017 / + 215 vues / 0 j'aime

Les publications Facebook organiques (hors campagnes sponsorisées) les plus vues en 2025 :

1. La pose de la 1^{re} pierre de l'éco-centre d'Ornans,
publiée le 27 août / 9 378 vues / 14 partages
2. La journée portes ouvertes du SYBERT,
publiée le 26 septembre / 6 812 vues / 13 partages
3. Prévention sur les risques des récipients sous pression,
publiée le 30 janvier / 4 018 vues / 15 partages

Les pages du site internet les plus visitées en 2025 :

1. Trouver un éco-centre - 10 365 vues uniques
2. Je badge ! - 8 549 vues uniques
3. Éco-centre du Thise-Chalezeule - 8 139 vues uniques
4. Éco-centre de Besançon-Tilleroyes - 7 610 vues uniques
5. Éco-centre de Pirey - 4 222 vues uniques
6. Distribution de compost - 3 850 vues uniques

En 2025, le syndicat a fait paraître 1 seule **lettre d'information numérique**, en juin. Elle a été envoyée aux destinataires suivants : agents, élus et élus-délégués du SYBERT, parlementaires, maires, référents communes, partenaires institutionnels et associatifs, entreprises, prestataires, médias, usagers inscrits.

10 communiqués et dossiers de presse ont été envoyés au cours de l'année 2025, ayant - entre autres - pour sujets : l'explosion de récipients sous pression à l'UVE, la consigne pour la restauration à emporter, la pose de la 1^{re} pierre de l'éco-centre d'Ornans, la journée portes ouvertes, la collecte solidaire de jeux et jouets, la Fête du réemploi et de la réparation, les animations pour la semaine européenne de la réduction des déchets (SERD), et le programme d'animations de l'espace pédagogique pour le dernier trimestre 2025 et le 1^{er} semestre 2026.

Le service a changé d'outil d'emailing en 2025 pour que ce soit le même qui permette d'envoyer des alertes mail et SMS depuis le futur site internet. La migration des contacts ainsi que le paramétrage de l'outil ont été faits en interne.

Faits marquants

La vie du service communication a notamment été rythmée par :

- le lancement de la **nouvelle charte graphique** à la cérémonie des vœux et sa mise en œuvre sur tous les supports réalisés dans l'année,
- la mise en œuvre du **marché de développement d'un nouveau site internet**,
- la promotion de la **2^{ème} édition des jours BAM** (Bourse Aux Matériaux),
- la promotion de la **consigne dans la restauration à emporter avec En Boîte Le Plat**,
- l'organisation de la **pose de la 1^{re} pierre de l'éco-centre d'Ornans**,
- la promotion de la **journée portes ouvertes**,
- la promotion de la **4^{ème} édition de la Fête du réemploi et de la réparation**,
- la promotion de la **Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD)** à l'espace pédagogique,
- la création d'un **dépliant pour les animations de l'espace pédagogique**.

Administration/communication

Relations médias

L'expertise du SYBERT en termes de prévention et de traitement des déchets continue de se développer, se traduisant par des sollicitations régulières de différents médias locaux et régionaux, voire nationaux, tels que :

- **le journal quotidien « La Charente Libre »** concernant l'avenir de l'UVE,
- **le journal d'informations régionales de France 3 Franche-Comté** concernant l'explosion de récipients sous pression à l'UVE, la journée portes ouvertes, la collecte solidaire de jeux et jouets, et la Fête du réemploi et de la réparation.

De manière continue, les médias locaux et les magazines communaux font paraître de nombreux articles imprimés et/ou numériques relayant les services et l'actualité du syndicat : Macommune.info, Hebdo 25 (édition Besançon), L'Est Républicain (édition du Doubs), la Presse Bisontine, Plus Grand Besançon, Besançon Votre Ville, Radio Plein Air, Villages FM, RCF, Radio Campus, Radio Sud Besançon...

Les sollicitations médias sont réalisées **en collaboration avec l'adhérent** dont le territoire est mis en image, assez généralement le Grand Besançon Métropole et sa Direction de la Gestion des Déchets.

Rapport annuel

La mise en page du rapport annuel revient chaque année entre mars et juin, et nécessite un travail important de compilation des chiffres et informations clés de toutes les compétences, de recherche de photos d'illustration et enfin de relecture. En 2025, le document a profité d'une modernisation de sa mise en page grâce à la nouvelle charte graphique.

Vœux

La **cérémonie des vœux** du SYBERT est un instant de communication interne et externe, où sont mises à l'honneur les relations professionnelles, institutionnelles, partenariales et commerciales. Elle permet de remercier et de valoriser le travail de chacun, de mettre en avant les actions et événements clés de l'année écoulée et de célébrer conjointement celle qui commence

Au service Communication, le dernier trimestre est généralement consacré à l'organisation de cette cérémonie, avec la location de la salle de la Malcombe à Besançon et la commande d'un buffet déjeunatoire. La liste des invités est un fichier clé pour le reste de l'année ; entièrement mise à jour en novembre et décembre, elle permet d'actualiser également les listes de diffusion mail par catégorie de destinataires : agents, élus, prestataires, partenaires, collectivités, référents communaux SYBERT...

Le vendredi 10 janvier 2025, la cérémonie des vœux a regroupé entre 130 et 150 personnes sur 450 invitées, dont une moitié d'agent et d'élus, et un tiers de prestataires et de partenaires. Ce fût l'occasion de dévoiler la nouvelle charte graphique avant son utilisation pour les années à venir grâce à une vidéo institutionnelle inédite.

À partir du 1^{er} septembre 2025, la réserve électorale oblige l'utilisation d'un ton humble. Aucune vidéo ne pourra être diffusée à la cérémonie des vœux 2026. Des visuels festifs mais sobres sont déclinés pour les outils de communication numérique.

Revue de presse

Chaque vendredi midi, une revue de presse est envoyée par mail et compile les actualités médias des 7 derniers jours, concernant le syndicat, la prévention et le traitement des déchets.

Modération

Quotidiennement, la chargée de communication numérique anime et modère la page Facebook, le compte Instagram, la chaîne YouTube et les pages Google My Business du syndicat. Avec la chargée de communication, elle crée du contenu (photos, vidéos, textes...) pour mettre en avant les services et actualités du SYBERT.

Elle répond également aux usagers pour les doléances simples ou transmet au service concerné pour les plus techniques. En 2025, 7 doléances ont été reçues via la page Facebook du syndicat. La majorité d'entre elles concernent les jours d'ouverture des éco-centres et l'accessibilité des sites de compostage collectifs.

Sur les fiches Google des équipements (éco-centres, accueil physique de La City et le Pôle Valorisation des déchets), 51 avis positifs (de 3 à 5 étoiles) et 13 avis négatifs (de 1 à 2 étoiles) ont été déposés par les internautes en 2025. 11 des 13 avis négatifs ont nécessité une réponse. Les avis négatifs ont été soumis à la direction ainsi qu'aux chef(fe)s de compétence concerné(e)s afin de pouvoir y répondre rapidement et précisément. Lorsque cela est possible, les avis concernant la compétence collecte sont toujours transférés à l'adhérent identifié.

Maintenance numérique

En parallèle de mises à jour périodiques, les informations du site internet sont vérifiées une fois par an, en janvier généralement.

Après chaque comité syndical, les délibérations sont publiées sur le site internet.

À chaque modification d'horaires, que ce soit en éco-centre (déchetterie) ou à l'accueil de La City, les pages Google My Business et les pages dédiées du site internet sont mises à jour.

Marchés

Le service Communication s'appuie sur plusieurs marchés pour son fonctionnement et pour des projets d'ampleur :

- **Maintenance du site internet**

Les maintenances préventive, évolutive, adaptative et corrective sont assurées par le même prestataire en charge du développement du nouveau site internet.

- **Développement d'un nouveau site internet**

La création d'une application mobile et la refonte du site internet étaient initialement prévues de manière concomitante. Après discussion avec la Direction des Systèmes d'Information du Grand Besançon Métropole, il a été convenu de développer un tout nouveau site internet, prévu en premier lieu pour les équipements mobiles (téléphone et tablette, « mobile first »). Les usagers seront ensuite enjoins à ajouter le site internet en favori sur l'écran d'accueil, où le logo du SYBERT fera office d'icône et ressemblera à celle d'une application.

Un marché de développement a été attribué en octobre 2024 à une agence de communication spécialisée dans le web. Elle a pour mission de développer un site internet dans une démarche globale d'éco-conception, c'est-à-dire dans le respect des normes environnementales, et avec une attention toute particulière portée au poids des images et aux ressources nécessaires pour charger les différentes pages. L'agence veillera également à ce que le site réponde par ailleurs aux dernières normes d'accessibilité (RGAA) afin d'assurer l'accès aux informations et services du syndicat auprès du plus grand nombre.

De nouveaux services en ligne seront proposés aux habitants du territoire comme les demandes de badge d'accès en éco-centre dématérialisées, un assistant virtuel pour trouver le lieu de collecte le plus adapté, des notifications d'alerte ou encore un espace privé pour suivre ses demandes et ses passages en éco-centres.

- **Impression et reprographie**

Un marché d'impression et de reprographie est attribué à deux imprimeurs locaux.

- **Refonte de la charte graphique**

Une agence de communication a obtenu le marché de refonte de charte graphique, déployée progressivement à compter du 1^{er} semestre 2025. Ce marché contient une partie à bons de commande qui permet de réaliser des créations graphiques lors de périodes chargées.

Propreté Planoise

Le service Communication a participé activement aux tables rondes organisées par le Grand Besançon Métropole concernant le quartier prioritaire de Planoise et diverses problématiques de santé et de salubrité : gestes de tri, lutte contre les dépôts sauvages/encombrants et contre le jet d'ordures par les fenêtres. Un projet vidéo a été imaginé en partenariat avec des associations planoisiennes ; ces dernières ont filmé différents acteurs en lien avec ces problématiques, avec le concours des élèves de 5^{ème} SEGPA du collège Diderot à Besançon. Le service Valorisation organique du SYBERT a pris la parole dans leur montage pour promouvoir le compostage collectif de proximité. Les vidéos seront diffusées en 2026, toujours en parallèle d'animations complémentaires : elles n'ont pas vocation à être sortie d'un contexte de prévention, mais à toujours être couplées à des explications d'un(e) animateur(trice).

Moment de convivialité

Pour remercier les agents et élus de leur engagement tout au long de de l'année, un **moment de convivialité** a été organisé suite à la journée portes ouvertes, en soirée, dans une salle de la Citadelle à Besançon, avec un buffet traiteur et une animation quizz.

Journée portes ouvertes

Sur la base de celle de 2023, la journée portes ouvertes a accueilli plus de 600 participants de 10h à 16h30 le samedi 27 septembre 2025. Le centre de tri, l'usine d'incinération et l'espace pédagogique n'ont pas désempé, avec des visites organisées par les agents du SYBERT. Ils ont ainsi sensibilisé de nombreux visiteurs, tous curieux de connaître le fonctionnement mystérieux du traitement des déchets. Des jeux ont su ravir les petits comme les grands : mini-pelle de chantier à conduire, fabrication de porte-clé en plastique recyclé, créations artistiques grâce à des matériaux de récupération, cuisine anti-gaspillage de cookies, etc. La prochaine édition devrait se tenir en 2027.

Prévention

Au-delà des actions de préventions régulières (visite immersive du centre de tri, permanences couches lavables, subvention à l'achat de protections hygiéniques lavables...) qui nécessitent une communication régulière mais déjà rodée, de nouvelles activités ont vu le jour et ont entraîné la création de supports dédiés :

- **La programmation d'animations régulières à l'espace pédagogique**

Avec l'inauguration du nouvel espace pédagogique en novembre 2024, le service Prévention a pu réinventer ses animations à plus grande échelle, et ainsi prévoir une programmation sur tout un trimestre, voire semestre. Le service Communication l'a épaulé dans la promotion de cette nouvelle organisation par la création et la diffusion d'un dépliant récapitulatif. La diffusion de ce programme s'est également faite par la voie numérique : diffusion sur des écrans LED urbains et sur ceux du Palais des Sports de Besançon, publi-information sur macommune.info, publications généreuses sur le site internet et les réseaux sociaux, etc.

- **La création de supports de communication « En Boîte Le Plat » pour promouvoir la consigne de verre dans la restauration à emporter**

Afin d'accompagner l'entreprise « En Boîte Le Plat » pour le déploiement de la consigne de verre dans la restauration à emporter sur Besançon, une campagne de communication dédiée a été lancée en mai et juin 2025. Celle-ci s'est appuyée sur la création et le déploiement de plusieurs supports, comme la réalisation de vidéos promotionnelles diffusées dans les salles de cinéma, ainsi que des publications ciblées sur les réseaux sociaux. Ces supports ont mis en avant les restaurateurs déjà engagés. En parallèle, un jeu concours a été organisé afin d'encourager les consommateurs à utiliser ce dispositif. Enfin, le recours au sponsoring numérique a permis de d'accroître la visibilité de la campagne.

Fête du réemploi et de la réparation

Pour la 4^{ème} année consécutive, le service Prévention a organisé une Fête du réemploi et de la réparation dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD), à la mi-novembre. Cet événement grand public avait connu un vif succès pour ses 3 précédentes éditions : en 2022 à Saône, en 2023 à Thise et en 2024 à Saint-Vit. Reconduite en 2025 à Lantenne-Vertière, sur le même principe, environ 500 personnes ont découvert des actions locales de sensibilisation au réemploi et à la réparation, de 10h à 17h30, le dimanche 23 novembre.

Les visuels de la campagne, réalisés en interne, sont adaptés d'année en année, et demandent une simple déclinaison. La campagne fut diffusée à une échelle très locale :

- diffusion de flyers et d'affiches dans les commerces de proximité, les établissements publics environnant et les villages limitrophes, réalisée par la communauté de communes du Val Marnaysien,
- affichage de bâches sur le domaine public, dans les éco-centres (déchetteries) alentours et chez des partenaires (MFR de Morre et Ville de Marnay notamment),
- envoi d'un emailing (comprenant un kit de communication) à la presse locale, à des partenaires institutionnels choisis, aux adhérents et aux collectivités concernées,
- publication d'une insertion dans la presse locale (Hebdo 25).

Valorisation organique

Les services Communication et Valorisation organique sont en contact permanent tout au long de l'année pour diffuser rapidement les informations au grand public quant à leurs actualités :

- **distribution de compost mûr ou fermeture ponctuelle de sites de compostage collectif** : publication sur les réseaux sociaux et mise à jour de la page dédiée sur le site internet,
- **vente de composteurs individuels, formation-vente de lombricomposteurs, formation référents compostage et formation aux bons gestes de compostage** : publication sur les réseaux sociaux, mise à jour des pages concernées, mise en ligne sur les agendas de sorties gratuits,
- **ouverture de nouveaux sites de compostage de quartier, de village et en éco-centre** : adaptation ponctuelle des supports déjà existants, publication sur les réseaux sociaux, création de la page dédiée et d'une actualité sur le site internet,
- **opération de broyage de proximité** : mise à jour de supports lors de cas exceptionnels.

Suivi de la création du dépliant sur le compostage individuel

Dans le cadre du marché de refonte graphique avec l'agence de communication Les Giboulées, le service Communication a accompagné la conception d'un dépliant A5 fermé/A3 ouvert, tant sur le plan graphique que sur la structuration des contenus. L'objectif étant de rendre les principes du compostage à domicile accessibles, clairs et pratiques pour tous les publics. L'utilisation d'une gamme colorée variée, de pictogrammes explicites et d'illustrations pédagogiques contribue à renforcer la lisibilité du document et à le rendre visuellement engageant, favorisant ainsi son appropriation et son usage comme support mémo au quotidien.

Éco-centres (déchetteries)

Toutes les actualités des éco-centres suivent peu ou prou le même processus de communication : création d'une affiche, rédaction et diffusion d'une publication sur les réseaux sociaux et sur Intramuros (depuis septembre 2025 pour ce dernier), rédaction et diffusion d'une actualité sur le site internet, mise à jour des pages dédiées sur le site internet, modification des horaires sur les pages Google My Business des équipements affectés. Les projets suivants ont bénéficié de ce procédé : les adaptations d'horaires en éco-centre lors d'alertes canicule (en juillet et août) et la collecte solidaire de jeux et jouets « Laisse Parler ton cœur » (en novembre).

Chaque année, le document officiel de tarifs des non-ménages est mis à jour et publiés sur le site internet. Aussi, les agents du service Éco-centre sont très souvent mis à contribution pour accrocher des bâches événementielles sur les grillages des éco-centres : Fête du réemploi et de la réparation, les jours BAM, la journée portes ouvertes, etc.

Organisation de la cérémonie de pose de la 1^{re} pierre de l'éco-centre d'Ornans

En lien avec la direction et le service Grands Projets du SYBERT, ainsi que les services de la ville d'Ornans, le service Communication a coorganisé la cérémonie de pose de la 1^{re} pierre de l'éco-centre Ornans. Une cinquantaine d'invités ont répondu présent, dont le préfet du Doubs, Rémi Bastille et le sénateur du Doubs, Jean-François Longeot. Pour des raisons de sécurité, le site étant en travaux, la cérémonie n'était pas ouverte au grand public. Néanmoins, la presse locale était conviée à couvrir l'événement.

Lancement du service d'aide au déchargement

Les usagers demandent régulièrement aux agents en éco-centre de les aider à décharger leur véhicule, or cette mission ne fait pas partie de leur fiche de poste pour des raisons de sécurité. En effet, les risques de blessures, à court ou long terme, sont nombreux, tels que les troubles musculosquelettiques. Face à ce besoin récurrent des habitants, le SYBERT a souhaité expérimenter un nouveau service d'aide au déchargement qui permettrait aux agents de répondre favorablement aux usagers, tout en apportant un cadre sécurisé pour tous. Le service Communication a rédigé les textes et créé les visuels, puis à diffuser - à très petite échelle pour commencer - ce nouveau service. Sans aucune demande quelques semaines plus tard, la diffusion s'est élargie mais, à ce jour, n'a pas encore rencontré son public.

Création des futurs panneaux d'entrée des éco-centres

En collaboration avec l'agence Les Giboulées, dans le cadre du marché de refonte graphique, le service Communication a assuré la préparation de la mise en page des 16 panneaux d'entrée des éco-centres. Ces supports devant intégrer un volume important d'informations essentielles (horaires d'accès, jours d'ouverture et de fermeture, catégories de déchets acceptés et refusés, ainsi que des spécificités pour chaque site) un travail de synthèse et de hiérarchisation des contenus a été indispensable. Par ailleurs, les contraintes techniques liées à la fabrication des panneaux en plusieurs modules ont nécessité l'élaboration d'une composition graphique adaptée, pour ainsi garantir lisibilité, cohérence visuelle et efficacité informative.

Perspectives 2026

- Déploiement du nouveau site internet
- Amélioration continue des processus et techniques de communication
- Création d'un guide du nouvel agent et un du nouvel élu
- Organisation d'une journée d'accueil des nouveaux élus
- Inauguration de l'éco-centre d'Ornans

9. Qualité Sécurité Environnement

La QSE (Qualité Sécurité Environnement) est une activité transversale sur l'ensemble du SYBERT. Elle intervient pour chaque service en soutien, dans le cadre de l'amélioration continue et de la prévention des risques, notamment lors des accueils aux postes des nouveaux agents, l'analyse d'incidents ou d'accidents et la mise en place d'actions correctives, l'aide à l'élaboration de protocoles de chargement / déchargement ou de plans de prévention, le suivi des formations et des habilitations, le suivi des arrêtés préfectoraux d'exploitation...

Service

L'équipe est composée de 3 personnes placées sous la responsabilité du directeur du SYBERT : un cadre-expert et deux techniciens.

Exploitation et faits marquants 2025

Qualité

Accueil au poste

L'outil développé pour l'accueil au poste a été pérennisé et est désormais utilisé pour chaque agent qui intègre le Sybert. Il permet au service QSE et aux responsables de service d'éditer la liste des procédures concernées pour chaque poste.

Revue des procédures

Dans la continuité de la mise en place de la nouvelle charte graphique du Sybert, une nouvelle trame de documents QSE a été élaborée début 2025.

La mise à jour des documents du système QSE a été initiée et menée tout au long de l'année avec les différentes équipes. En 2025 : 70% des documents ont été révisés.

Objectif : une meilleure lisibilité et un contenu en adéquation avec les activités et les exigences de qualité-sécurité et environnement.

Sécurité

Organisation d'ateliers d'animation du DUERP

Le document unique d'évaluation des risques professionnels a été mis à jour en 2024 pour l'ensemble des métiers du SYBERT. Des ateliers d'animation ont été organisés pour la maintenance et les éco-centres afin de sensibiliser les agents de manière ludique aux risques en lien avec leur poste.

En 2025, ces ateliers d'animation ont été poursuivis pour les agents des services prévention et valorisation organique. Le but de ces ateliers est de faire appréhender aux agents les enjeux liés à la sécurité et à la santé au travail.

D'autres ateliers seront organisés en 2026 pour les métiers restants : logisticiens et agents du centre de tri.

Accompagnement des services sur l'aspect sécurité des projets :

- Port de charge en éco-centre : essais des harnais de posture, achat de tables élévatrices
- Travailleur isolé à l'ITM : étude d'un dispositif de PTI
- Etude pour l'installation d'un local dédié au soudage pour la maintenance
- Mesure de l'exposition des agents aux champs magnétiques sur certains éco-centres
- Signalétique des zones dangereuses au centre de tri et à l'ITM
- Animation des groupes de travail sécurité : trommel, écrêteur, presse ITM
- Accompagnement du centre de tri sur les projets Fire Rover et Flux développement

Indicateurs sécurité 2025 :

- Analyse des différents accidents ou incidents et suivi des actions correctives : en 2025 se sont produits 14 accidents 3 presque accidents
- Suivi et programmation des formations des agents et des habilitations nécessaires à l'exercice de leurs métiers en sécurité : plus de 90 formations réalisées en 2025 pour 60 agents.
- Préparation des accueils aux postes des 27 nouveaux agents

Environnement

Unité de valorisation énergétique

Le service QSE a participé à la préparation et à l'inspection annuelle de la DREAL en octobre 2025.

Centre de tri

Suite à l'installation du système Fire-rover sur la zone de vrac du centre de tri, le service QSE s'est rapproché du SDIS pour la mise à jour du plan ETARE du Pôle de Valorisation des Déchets.

Qualité de vie au travail

- Accompagnement du service grands projets pour l'aménagement et l'utilisation des nouvelles salles de pause
- Organisation d'un atelier de réparation des vélos des agents, réalisé par le service de GBM « au travail autrement »

Perspectives 2026

En plus des activités usuelles de la QSE, les perspectives pour l'année 2026 porteront sur les points suivants :

- Mise en place d'actions dans l'objectif de diminuer durablement le nombre d'accidents du travail
- Poursuite des animations DUERP
- Enregistrement du DUERP sur le logiciel Cobalt
- Finalisation de la revue des documents QSE
- Développement du système de management intégré QSE
- Mise en place d'un temps d'accueil Sybert pour les nouveaux agents
- Préparation des inspections de la DREAL sur les éco-centres, le centre de tri et l'unité de valorisation énergétique

10. Maintenance

Le service maintenance réalise des missions sur l'ensemble des sites suivants : le centre de tri, l'installation tri-massification (ITM), les éco-centres, les équipements de compostage, le local de prévention et le site administratif.

Service

Le service Maintenance a une activité transversale sur le SYBERT. Il est composé d'un responsable de compétences et de 7 agents de maintenance en 2025 (8 ETP).

Exploitation et faits marquants 2025

Ce service est basé sur le Pôle Industriel où il intervient majoritairement et notamment en astreinte 7j/7 et 24h/24. Ses missions restent étendues à l'ensemble des sites de collecte et de traitement du SYBERT.

Agents

- 1 mouvement d'effectifs (1 départ et 1 recrutement) ;
- Age moyen de l'équipe : 38 ans.

Equipements

- 2566 équipements référencés dans l'outil interne de maintenance (tous secteurs confondus) ;
- 246 visites de maintenance sont recensées pour le contrôle, le suivi et l'entretien de ces équipements ;
- 157 visites sont réglementaires ;
- Cet état n'intègre pas les opérations d'entretien courant ni les dépannages ;
- 53 véhicules, engins et bennes 30m².

Pour le cas du Pôle Industriel, ce sont :

- environ 140 équipements installés sur le process ;
- 80 équipements sont des convoyeurs, représentant une longueur de bande cumulée de 1 300 mètres linéaires ;
- 7 presses et compacteurs ;
- 3 trieurs optiques ;
- 2 cribles rotatifs.

Pour le cas des éco-centres :

- 1522 équipements sont référencés, lesquels intègrent 45 visites d'inspection dans la liste globale des visites de maintenance.

Le process du centre de tri en 2025 a comptabilisé un taux de disponibilité de 92,11 %.

21 marchés couvrent les prestations maintenance externalisées en 2025 (hors marchés de fourniture de pièces seules, lesquels sont répartis entre des consultations simples et des marchés transversaux à l'échelle du SYBERT ou du GBM).

Principales interventions et travaux en 2025

- Travaux de modernisation du centre de tri : passage au flux de développement, travaux préparation du FireRover, rafraichissement des cabines de tri, modification des convoyeurs situés entre les cribles rotatifs 1 et 2, réfection de l'aire de chargement des caissons compacteurs de refus de tri ;
- Remplacement de 6 bandes de convoyeur et 100 ml de bavettes d'étanchéité ;
- Remplacement de composants lourds sur les équipements (remise en état presse à balles, motoréducteurs, bélier presse à paquet, bélier compacteurs) ;
- Réalisation de bardage des bâtiment de 2 éco-centres ;
- Passage en FTTH ou 4G de 15 sites ;
- Réalisation de travaux préparatoires au changement de l'ensemble des contrôles d'accès en éco-centres.

Travaux liés à la sécurisation des interventions en relation avec le Service QSE

- Participation à la sécurisation du site ;
- Participation à la protection incendie renforcée du site ;
- Participation aux différents audits.

En tout, 504 actions clôturées, dont 110 en éco-centres.

Perspectives 2026

- Démarche d'amélioration continue du process, pour maintenir le meilleur taux de disponibilité ;
- Renforcement du dispositif aéraulique du centre de tri ;
- Modernisation de la case à verre du pôle valorisation des déchets ;
- Travaux de mise à niveau de la climatisation des cabines de tri et de la supervision du centre de tri ;
- Renforcer la sécurisation du site contre l'incendie ;
- Aménagement d'un local de soudage sur le pôle valorisation des déchets.

11. Grands Projets - Prospective

La mission du service Grands Projets et Prospective se décline en 3 axes.

Le premier est de piloter les projets qui s'inscrivent dans les objectifs du mandat et qui répondent aux enjeux environnementaux.

Le deuxième axe est le reporting, qui recense et organise les données chiffrées. C'est un outil d'aide à la décision dans la recherche d'amélioration des performances des activités du SYBERT.

Le troisième axe est la veille et la prospection en vue de faire évoluer et d'adapter les activités du SYBERT face aux défis de demain.

Service

Le service est composé de 2 agents, une ingénieure et un technicien, placés sous la responsabilité conjointe du directeur industriel et du directeur du SYBERT.

Dans le cadre de ses missions, ce service travaille de manière transversale avec l'ensemble des autres services.

Exploitation et faits marquants 2025

Sécurité incendie du Centre de Tri

Le Fire Rover, unité de détection et d'extinction incendie spécifique aux industries de traitement des déchets, a été installé au Centre de Tri. Il est en fonctionnement depuis novembre 2025. Il protège la zone d'apport des déchets grâce à une télésurveillance 24h/24, associée à un moyen d'extinction piloté à distance. Il assure ainsi une plus grande sécurité vis-à-vis du risque incendie.

Production d'électricité verte

Le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur le toit du bâtiment de stockage des mâchefers se poursuit. La puissance de la centrale est de 306 kWc (680 panneaux) pour une surface totale de 1 360 m². La production attendue est de 340 MWh/an. La consommation est destinée prioritairement aux installations du SYBERT (autoconsommation collective) avec injection du surplus sur le réseau.

Les études sur la structure du bâtiment ont été approfondies (modifications nécessaires de la charpente pour accueillir les panneaux). Le marché de travaux a été notifié en décembre.

Le début des travaux est programmé pour janvier 2026.

Nouvel éco-centre d'Ornans

Le marché de travaux de ce projet a été notifié en février. Les travaux ont démarré en juin, après l'aménagement préalable nécessaire de la première partie du chemin du Gradion, voie d'accès unique à l'éco-centre. La quasi-totalité des travaux de terrassement sont terminés, ainsi que l'édification de la paroi clouée.

Schéma directeur du SYBERT

Une réflexion a été engagée quant à l'avenir de l'Usine de Valorisation Énergétique (four construit en 2002). A la demande des élus et suite à une consultation publique, un bureau d'études a été retenu pour aider à préciser le schéma directeur du syndicat à horizon 2040. Cette étude comporte 3 volets : les scénarios d'avenir de l'UVE, la prospective de traitement des déchets verts des éco-centres (en augmentation) et la prospective d'un nouvel outil industriel d'économie circulaire.

Cette étude, d'une durée de 8 mois, présentera ses conclusions en COPIL à l'automne 2026.

Reporting

Chaque service du Sybert a redéfini ses indicateurs en prenant en compte l'évolution de leur exploitation. Le suivi de ces indicateurs quantitatifs et qualitatifs permet d'évaluer la performance des différentes activités ainsi que la progression de celles-ci tout au long de l'année.

Une nouvelle mise en forme de ces indicateurs est en cours d'élaboration. L'objectif est d'améliorer l'efficacité du reporting et de l'adapter aux besoins et aux évolutions.

Perspectives 2026

Les moments forts attendus sont les suivants :

- mise en service des panneaux photovoltaïques au printemps 2026
- ouverture du nouvel éco-centre d'Ornans fin 2026
- définition du schéma directeur du SYBERT à horizon 2040
- lancement de l'étude du projet de construction d'un espace pédagogique

12. Administration

Les équipes du SYBERT sont réparties sur deux sites distincts, le Pôle Administratif situé à la City, siège du SYBERT et le Pôle Industriel situé à Planoise, dans l'enceinte des équipements du SYBERT.

Équipe

L'équipe administrative est composée de sept personnes placées sous la responsabilité d'une Secrétaire Générale, qui s'appuie sur un chargé de gestion administrative (marchés et assemblées), deux agents d'exécution comptable, une assistante administrative et deux agents d'accueil.

Service

L'accueil du public est assuré, physiquement et au téléphone, tous les jours ouvrables de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, sauf les vendredis après-midis.

Les agents d'accueil, outre les fonctions d'accueil physique et téléphonique, d'enregistrement des courriers et des mails arrivés, procède aux commandes de rotation de bennes pour les éco-centres et de fournitures administratives pour tous les services. Les badges d'accès en éco-centres sont délivrés par le Pôle Administratif du SYBERT.

Il a été mis fin à l'accueil téléphonique mutualisé avec la Direction des Déchets de GBM au 31 décembre 2025.

Le Pôle Administratif assure également l'interface avec le Pôle Ressources Humaines Mutualisé de Grand Besançon Métropole et dans ce cadre, accompagne la gestion de 93 agents au 31 décembre 2025.

Activité

L'arrivée d'un 2^e agent d'accueil, en septembre 2025, a permis des horaires d'ouvertures au public plus larges : fermeture uniquement le vendredi après-midi.

En revanche, devant l'inefficacité de la démarche et l'insatisfaction des usagers, l'accueil téléphonique mutualisé avec la Direction des Déchets du Grand Besançon a pris fin au 31 décembre 2025.

L'arrivée et le départ de différents agents de la cellule comptabilité ont particulièrement perturbé et retardé les activités de ce service.

Statistiques

	2025	Evolution 2024-2025
Nombre de visiteurs	1 319	- 27,33 %
Nombre de badges délivrés	6 044	+ 18,42 %
Nombre de courriers arrivés	551	+ 4,55 %
Nombre de courriers envoyés	375	- 3,10 %
Nombre de mandats	3 937	+ 8,91 %
Nombre de titres	880	- 7,66 %
Délai global de paiement moyen sur l'année	23,26 jours dont 19,41 pour le SYBERT et 3,85 pour le Comptable	+ 70,66%
Nombre de marchés attribués (hors avenants notifiés) / consultations lancées	27 consultations lancées, à 1 ou plusieurs lots (3 procédures formalisées, 22 MAPA et 2 sans mise en concurrence), et 53 marchés signés	(marchés notifiés) + 26,19%
Nombre de délibérations	58	- 13,43 %

13. Performances financière et économique

Le SYBERT est un EPCI sans fiscalité propre. Par délibération du 30 octobre 2002, le SYBERT est assujéti à TVA depuis le 1^{er} janvier 2003. Conformément au Code Général des Impôts, le SYBERT bénéficie de taux réduit de TVA en matière de tri et traitement des déchets, ainsi qu'en matière de prévention.

De plus, à compter du 1^{er} janvier 2024, les contributions appelées par le SYBERT auprès de ses adhérents, ne constituant pas des prestations de service, ne sont plus assujétiées à TVA.

Ses ressources sont essentiellement composées des contributions de ses membres appelées en partie à l'habitant (pour les compétences éco-centres, prévention, compostage-valorisation organique, installation tri-massification et administration générale) et en partie à la tonne de déchets traités (pour les compétences tri des déchets ménagers recyclables et déchets incinérés avec valorisation énergétique).

Ses autres ressources proviennent de :

- recettes des reprises de matières (les matières issues des éco-centres, du centre de tri, de l'installation tri massification et de l'usine d'incinération),
- vente de biens finis tels que les composteurs individuels bois et plastiques, les composteurs collectifs, les lombricomposteurs et les bioseaux,
- subventions de fonctionnement et d'investissement
- facturation des apports non-ménagers en éco-centres, à l'usine d'incinération et au centre de tri,
- soutiens de CITEO au titre du contrat unique mis en place en 2016, des recettes de ventes de matières de tri ; la majeure partie de ces recettes est reversée aux membres du SYBERT (en totalité, sur les ventes de matières).

En plus des dépenses obligatoires, telles que le remboursement de la dette, les charges de personnel mis à disposition par le Grand Besançon Métropole, les impôts et taxes, le SYBERT règle les dépenses suivantes :

- prestations de services pour la maintenance, le gardiennage et le traitement des déchets issus des éco-centres,
- prestation de services pour le tri des déchets dans le centre de tri et l'installation de tri-massification,
- fonctionnement de l'installation de tri-massification,
- aménagements et équipements nécessaires au fonctionnement et l'évolution de ses équipements industriels,
- construction/mise aux normes de chalets de compostage, composteurs individuels, collectifs, lombricomposteurs et bioseaux ainsi que les prestations inhérentes à ces installations comme la formation de réseau de guide-composteurs, la sensibilisation des ménages du SYBERT à la valorisation organique et au compostage,
- opérations de prévention des déchets avec des évènements tels que l'opération de lutte contre le gaspillage alimentaire et la promotion de l'utilisation de changes réutilisables,
- acquisitions foncières pour des extensions de éco-centres, travaux de mise aux normes et d'aménagements divers sur différents sites d'éco-centres,
- marché global de performance, notifié en septembre 2018 et mis en œuvre le 6 décembre 2018, portant sur la modernisation du four de 2002 de l'usine d'incinération des ordures ménagères (conception, réalisation en 2019), le démantèlement des fours des années 70 (à l'échéance de 2021), ainsi que l'exploitation de l'usine et le versement d'un GER – gros entretien renouvellement - annuel,
- diverses charges de gestion courante.

Le budget du SYBERT a été voté à hauteur de 42 229 090,31 € pour l'année 2025 (budget primitif, budget supplémentaire et décision modificative). Il a été réalisé à hauteur de 29 525 215,42 €, au compte administratif en dépenses et 31 026 282,70 € en recettes (hors résultats N-1).

Après prise en compte de l'excédent de fonctionnement de 2024 reporté partiellement sur 2025 (3 685 946,55 €), l'excédent de fonctionnement 2025 est de 4 628 095,53 €.

Après prise en compte du déficit d'investissement reporté (2 128 174,24 €), le résultat d'investissement est un déficit de 1 569 255,94 €.

Ce déficit est couvert par une affectation partielle mais suffisante de l'excédent de financement, tout en couvrant le déficit des restes à réaliser de 2025 sur 2026 (830 928,10 €).

Équilibre global du CA 2025

Compte Administratif 2025 (extrait)	Dépenses 2025	%	Recettes 2025	%
INVESTISSEMENT TOTAL	8 683 419,96	99,74%	7 114 164,02	99,68%
Dont Dotations aux amortissements (biens et subventions reçues)	247 141,98	2,85%	2 889 343,59	40,61%
Dont emprunt			2 498 250,00	35,12%
Dont reprise des résultats 2024 en investissement	2 128 174,24	24,51%	1 279 817,81	17,99%
Dont travaux	2 817 422,52	32,45%		
Dont remboursement du capital des emprunts	2 529 315,27	29,13%		
Dont équipements et études	906 898,45	10,44%		
Dont autres charges/recettes d'investissement (subventions, participations,...)	31 812,50	0,37%	424 097,62	5,96%
Dont opérations d'ordre (patrimonial)	22 655,00	0,26%	22 655,00	0,32%
FONCTIONNEMENT TOTAL	22 969 969,70	100,00%	27 598 065,23	100,00%
Dont contributions adhérents (dont TGAP)			14 307 754,48	51,84%
Dont recettes de vente de matières, de produits finis et chaleur			206 287,75	0,75%
Dont facturation de services (déchetteries, locations,...) et TGAP			1 148 872,48	4,16%
Dont reversements / subvention et ventes de matières liées au contrat unique CITEO	3 585 325,62	15,61%	3 699 729,77	13,41%
Dont subventions de fonctionnement reçues			3 465 651,73	12,56%
Dont recettes exceptionnelles (dont pénalités et reprise sur provision) et subventions			836 680,49	3,03%
Dont excédent de fonctionnement 2024 reporté			3 685 946,55	13,36%
Dont total des prestations et petites fournitures	11 171 366,16	48,63%		0,00%
Dont opérations d'ordre (patrimonial)	2 889 343,59	12,58%	247 141,98	0,90%
Dont total de la masse salariale (salaires chargés - estimation)	4 473 037,76	19,47%		
Dont frais financiers	372 215,54	1,62%		
Dont autres charges (indemnités, subventions, ...)	478 681,03	2,08%		

Bilan des contributions appelées

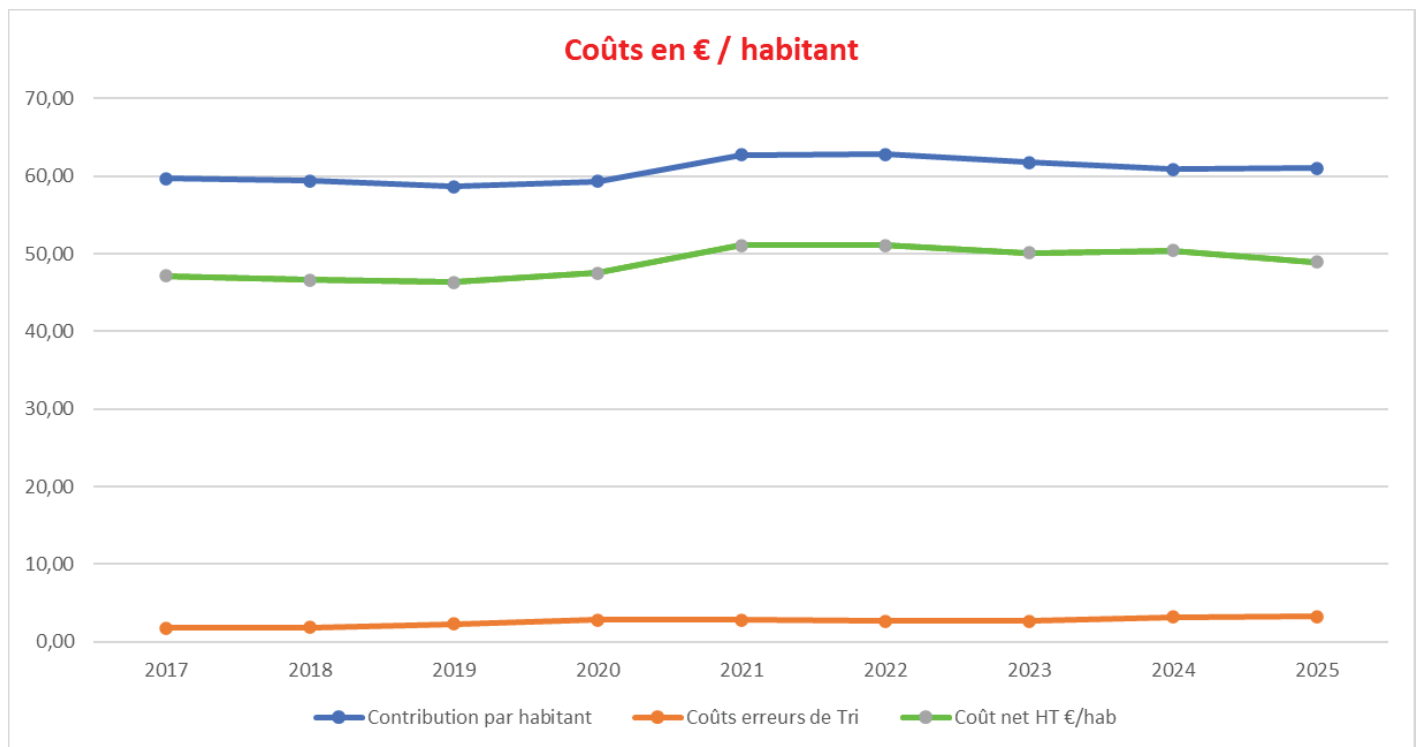
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
administration (€/ hab)	2,36	2,45	2,45	2,74	2,84	2,84	2,84	2,84	2,84	3,00	3,00	3,00	3,00
prévention (€/ hab)	0,68	0,73	0,73	1,09	1,12	1,12	1,12	1,12	1,80	2,30	2,30	2,30	2,30
éco-centres (€/hab)	22,40	22,51	22,51	22,51	22,51	22,51	22,51	23,50	23,50	23,50	23,50	23,50	20,50
compostage (€/ hab)	1,45	1,50	1,50	1,5	1,55	1,55	1,55	1,55	1,80	2,10	2,10	2,10	2,10
ITM (€/ hab) – depuis 2025													3,00
provision (€/ hab)	0,00	0,00	1,00	1,65	2,15	3,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
tri (€/t)	145,00	145,00	146,45	154	156,30	149,70	135,00	135,00	137,00	135,00	135,00	135,00	135,00
incinération (€/t)	96,20	97,00	98,50	102,5	122,50	118,60	149,50	149,50	160,00	160,00	159,00	153,00	153,00
TGAP incinération (€/t)	4,00	4,08	4,11	4,13	6,00	6,00	6,00	6,00	8,00	11,00	12,00	14,00	15,00

Bilan coûts adhérents

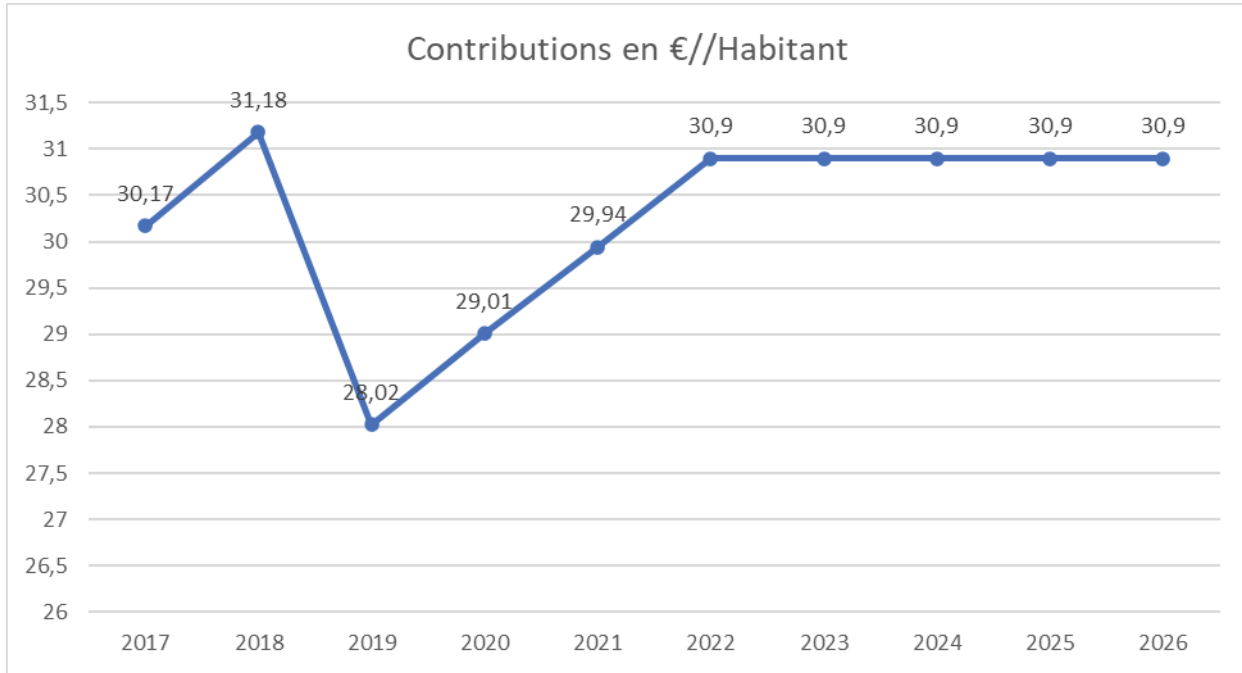
Bilan des facturations en €/habitant

Le coût à l'habitant diminue grâce à une amélioration des soutiens CITEO due au passage au Flux Développement sur le centre de tri entrainant une baisse des coûts de traitement liés aux refus de TRI

Bilan réel en €/habitant	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Eco-centre/ITM/Prev/Valorga/Admin/provision	30,17	31,18	28,02	29,01	29,94	30,9	30,9	30,9	30,9
TRI	10,8	10,4	9,4	9,2	9,7	9,14	8,79	8,78	8,89
Incinération	17,81	16,9	20,4	20,3	22	21,29	20,55	19,4	19,35
Contrinutions	58,78	58,48	57,82	58,51	61,64	61,33	60,24	59,08	59,14
Coût TGAP Incinération	0,9	0,9	0,8	0,8	1,1	1,46	1,55	1,78	1,90
Sous total Contribution avec TGAP	59,68	59,38	58,62	59,31	62,74	62,79	61,79	60,86	61,03
Part refus	1,65	1,76	2,22	2,67	2,74	2,56	2,53	2,94	3,04
Part TGAP refus	0,08	0,08	0,08	0,10	0,06	0,06	0,09	0,24	0,23
Sous-total refus	1,73	1,84	2,31	2,77	2,80	2,62	2,62	3,18	3,28
Soutiens CITEO	14,27	14,59	14,58	14,54	14,46	14,37	14,34	13,61	15,41
Coût net HT €/hab	47,14	46,63	46,35	47,54	51,08	51,04	50,07	50,43	48,90

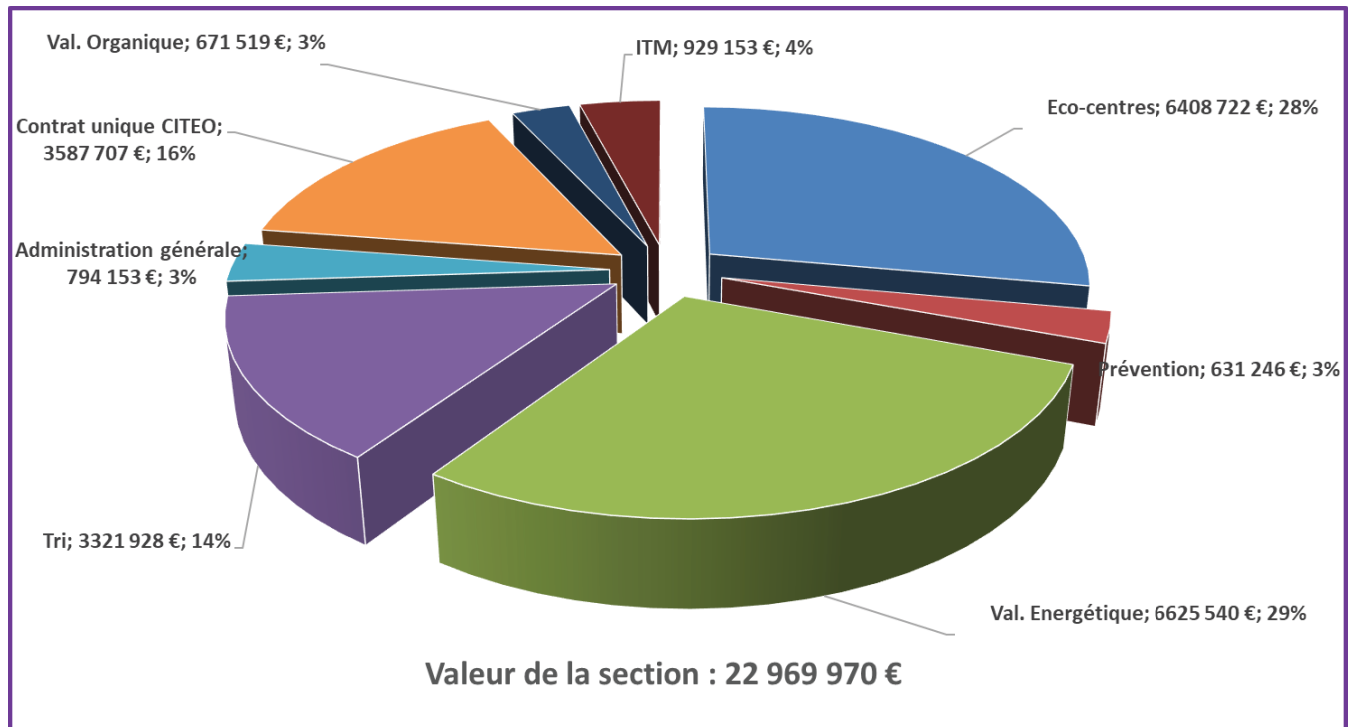


Evolution des contributions appelées à l'habitant en € / habitant

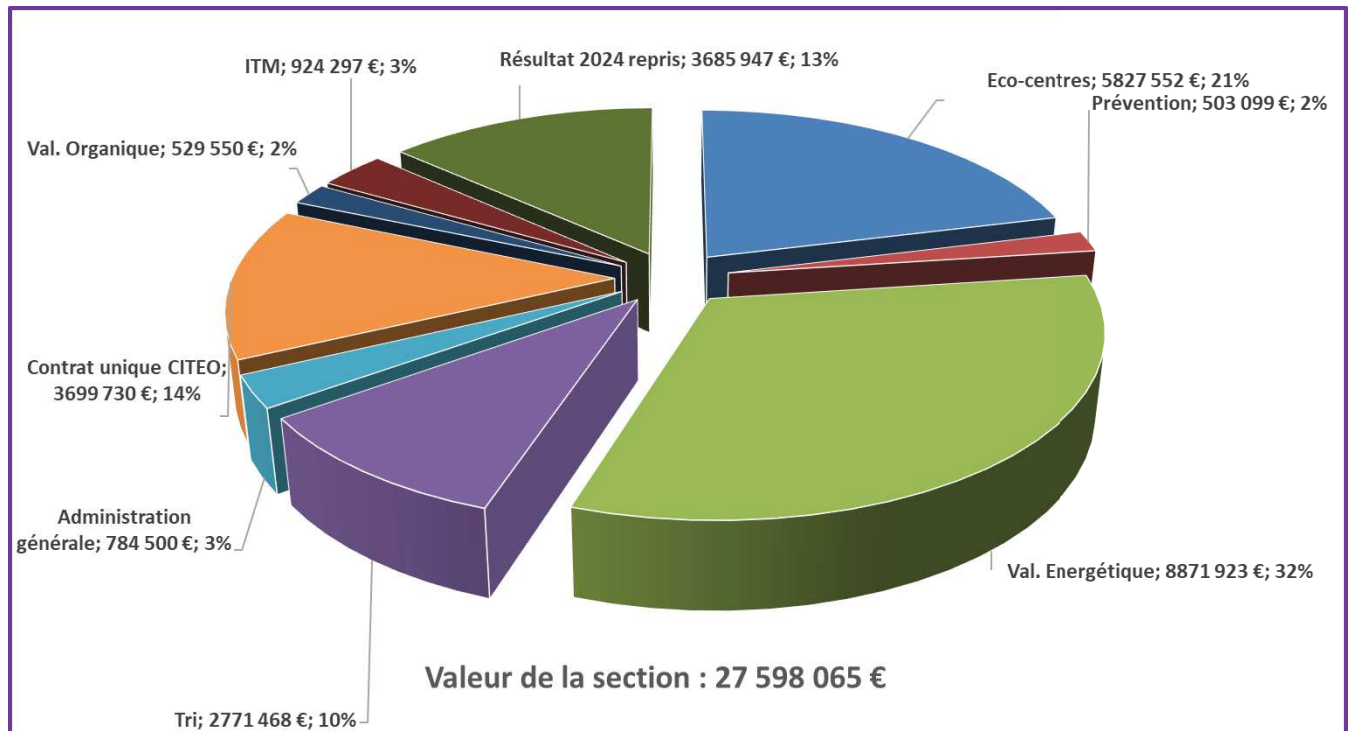


Le budget de fonctionnement 2025 du SYBERT (dont reprise du résultat 2024)

Dépenses

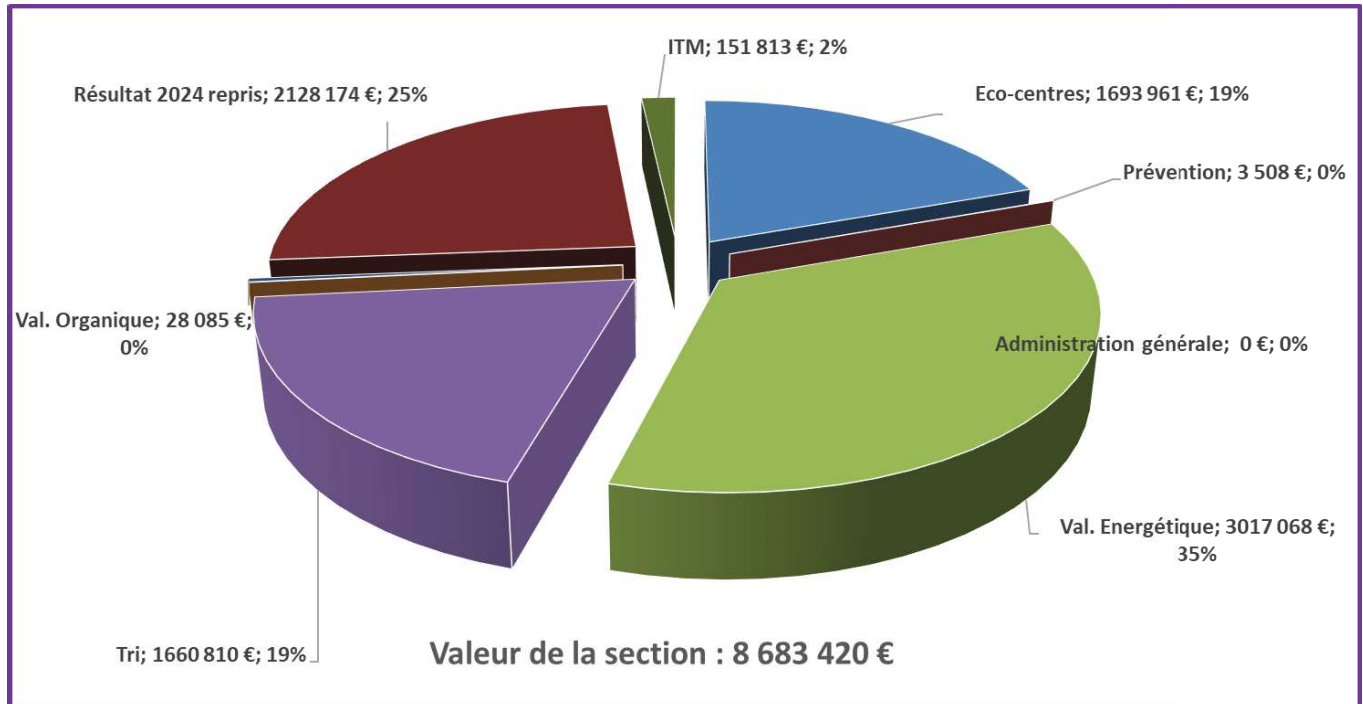


Recettes (dont résultat 2024 repris)

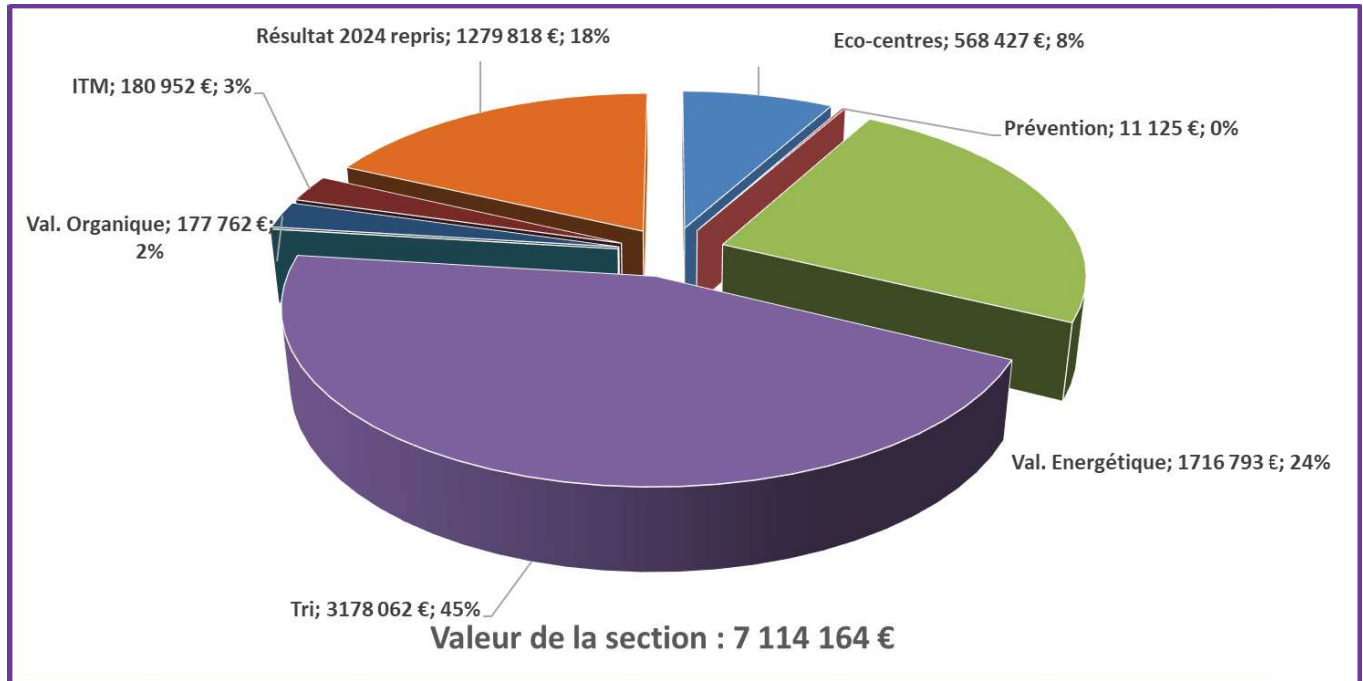


Le budget d'investissement 2025 du SYBERT (dont reprise du résultat 2024)

Dépenses (dont déficit 2024 repris)



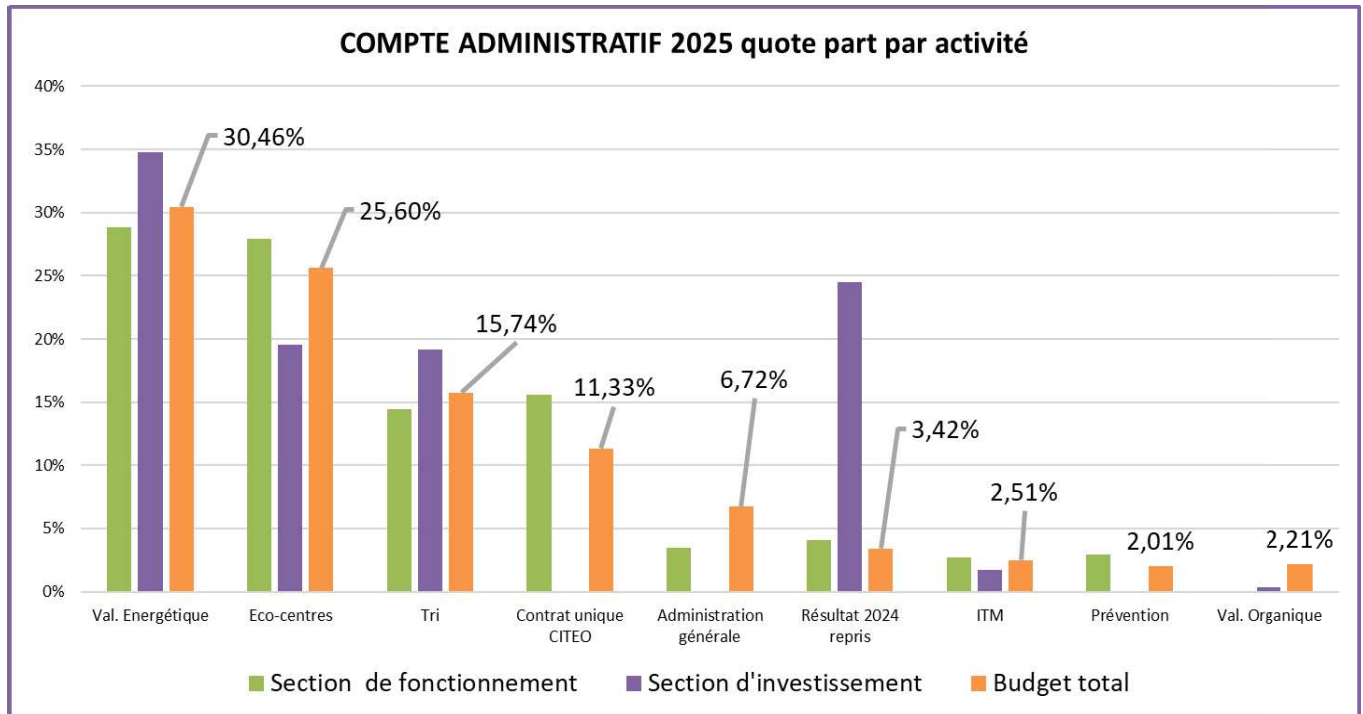
Recettes



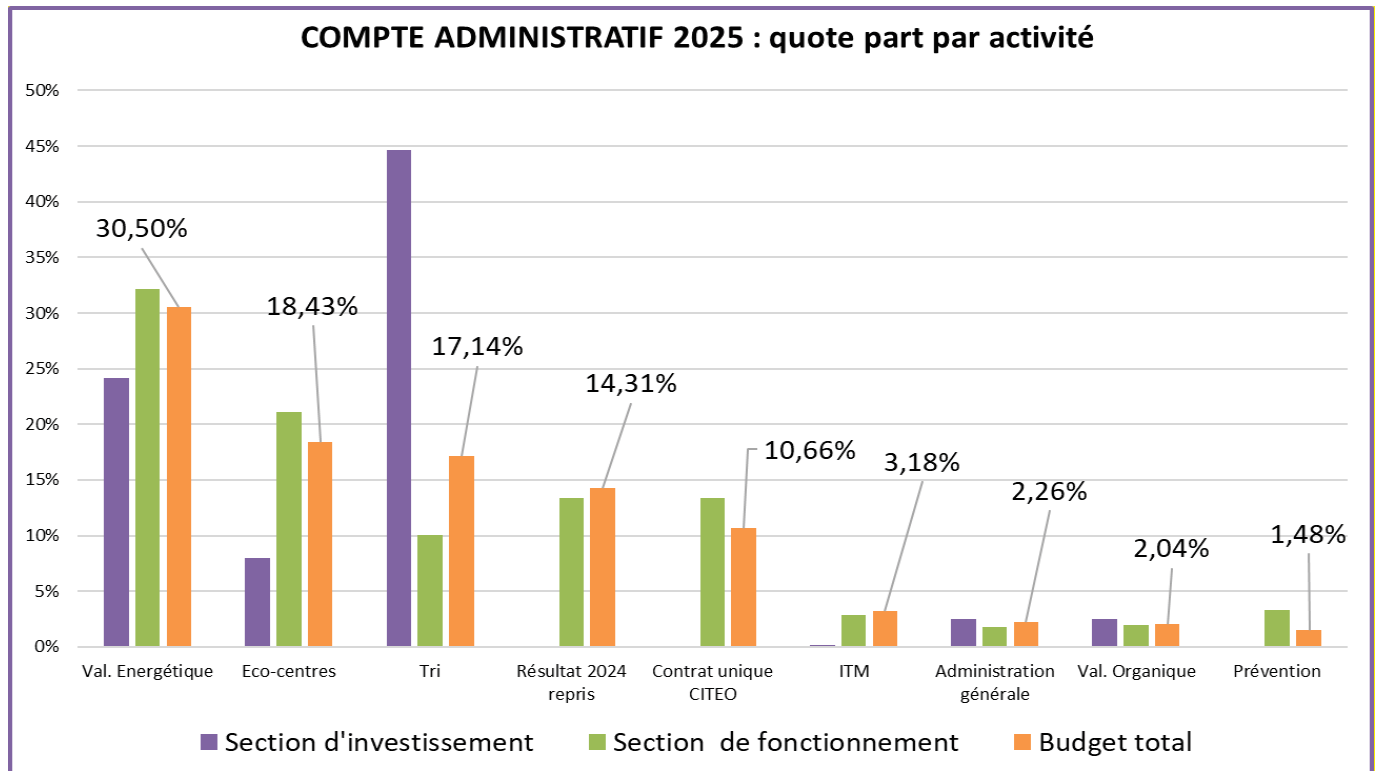
Virement de section à section, activité par activité, calculé et pris en compte.

Le budget 2025 du SYBERT par activité

Dépenses



Recettes



L'état de la dette au 31 décembre 2025

L'encours au 31 décembre 2025 est de 17 728 354 € (soit 76,75 € par habitant sur la base de 230 997 habitants, population municipale 2025).

Un emprunt de 2 500 000 € a été négocié et signé fin 2024 avec la Banque Postale ; inscrite dans le cadre des restes à réaliser de 2024 sur 2025, la somme de 2 498 250 € (frais de dossier pris en compte) a été versée le 27 janvier 2025.

Au regard des incertitudes sur l'impact budgétaire de la problématique TVA, soulevée fin novembre 2024, par sécurité, cet emprunt permet de couvrir, notamment le financement des travaux liés au nouveau flux développement du centre de tri, l'installation d'un système de sécurité incendie performant et innovant.

Les charges de la dette au compte administratif 2025 sont :

- en capital : 2 529 315,27 €,
- en intérêts : 372 215,54 € dont 365 242,26 € d'intérêts et 6 73,28 € nets d'intérêts courus non échus.

Au 31 décembre 2025, 16 contrats étaient signés par le SYBERT avec 4 établissements bancaires.

Tout l'encours de dette du SYBERT est A1 « Risque faible » selon la Charte de bonne conduite dite de « Gisler ».

La durée de vie résiduelle est de 8 ans et 5 mois.

La durée de vie moyenne est de 4 ans et 4 mois.

Le taux moyen est de 1,98 % en 2025 et 1,86% en 2024 ; le taux moyen de la dette correspond à la moyenne des taux de chaque emprunt, pondérée par la valeur du capital restant dû.

Structure de la dette par financeur (capital restant dû par banque)

Prêteur	Capital restant dû	% du CRD
SFIL CAFFIL	8 392 879 €	47,34%
SOCIETE GENERALE	5 150 000 €	29,05%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	3 016 667 €	17,02%
CAISSE D'EPARGNE	1 168 808 €	6,59%
Ensemble des prêteurs	17 728 354 €	100,00%

Structure de la dette par typologie de taux

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	15 948 354 €	89,96%	1,88%
Variable	1 780 000 €	10,04%	2,87%
Ensemble des risques	17 728 354 €	100,00%	1,98%

Suppression de la dette à taux variable structuré

De fait, depuis 2020, la totalité de l'encours du SYBERT est cotée en risque 1A selon la Charte de Bonne conduite, dite Charte GISSLER.

Résultats et ratios 2025

Avant prise en compte de l'excédent de fonctionnement de 2024 repris partiellement en fonctionnement 2025 (3 685 946,55 €), l'excédent de fonctionnement 2024 est de 942 148,98 €.

Après prise en compte de l'excédent de fonctionnement reporté, il est de 4 628 095,53 €.

Avant prise en compte du déficit d'investissement reporté (2 128 174,24 €), le résultat d'investissement est un excédent de 558 918,30 €. Après prise en compte du déficit d'investissement reporté, la section d'investissement montre un déficit de 1 569 255,94 €.

Les restes à réaliser de 2025 sur 2026 sont déficitaires de 831 364,10 €

L'excédent de fonctionnement permet de couvrir le déficit d'investissement 2025 et le besoin de financement des restes à réaliser de 2025 sur 2026.

CA EN €	2024 : pour mémoire		2025	
	Fonctionnement en €	Investissement en €	Fonctionnement en €	Investissement en €
(+) Recettes	24 159 601,02	4 316 842,42	22 969 969,70	6 555 245,72
(-) Dépenses	22 357 330,69	5 531 273,78	23 912 118,68	7 114 164,02
(=) Résultat d'exécution	1 802 270,33	1 214 431,36	942 148,98	558 918,30
Résultat reporté de l'année N-1	3 163 723,36	- 913 742,88	3 685 946,55	- 2 128 174,24
RÉSULTAT PAR SECTION	+ 4 965 993,69	- 2 128 174,24	+ 4 628 095,53	- 1 529 255,94
RÉSULTAT TOTAL		+ 2 837 819,45		+ 3 058 839,59

L'épargne brute est de 3 584 350,59 €.

L'épargne nette est de 1 055 035,32 €.

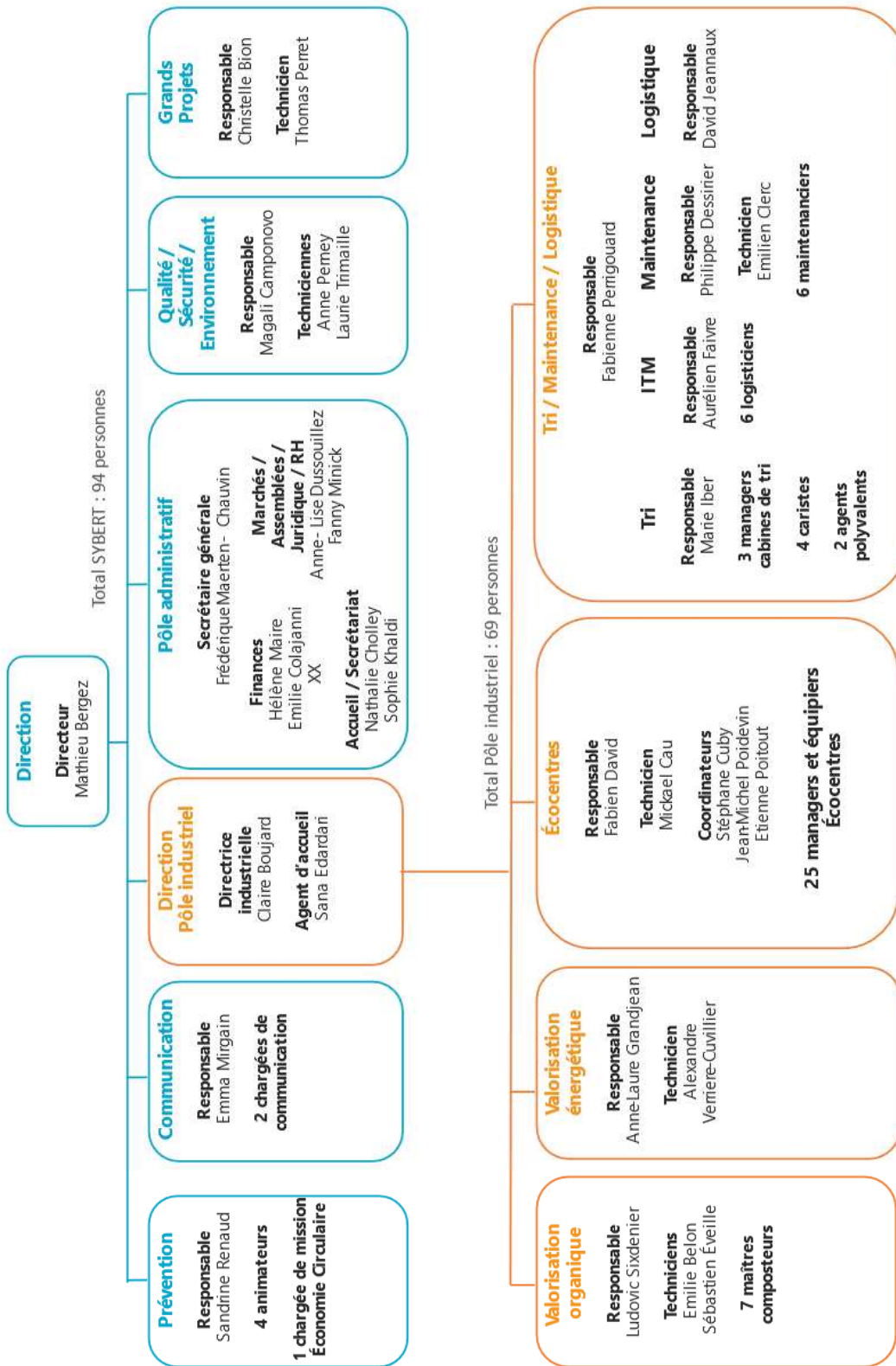
Le ratio de désendettement, à fin 2025, avant encaissement du nouvel emprunt, signé en décembre 2024 et encaissé en janvier 2025, est de 4,95 années.

14. Performances tonnages et environnementales

Tonnages traités	Réemploi		Valorisation matière / recyclage		Valorisation organique / compostage		Valorisation énergétique		Total	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Collecte sélective verre			8 363	8 282					8 363	8 282
Collecte sélective papier / emballages			10 474	11 120			4 054	3 701	14 528	14 821
Eco-centres	1 371	1 177	30 531	32 142	17 414	16 452	2 488	2 750	51 804	52 521
Ordures ménagères résiduelles							29 180	29 211	29 180	29 211
Total	1 371	1 177	49 368	51 544	17 414	16 452	35 722	35 662	103 875	104 835
	1,3%	1,1%	47,5%	49,2%	16,8%	15,7%	34,4%	34,0%		

Flux kg/hab/an	Réemploi		Valorisation matière / recyclage		Valorisation organique / compostage		Valorisation énergétique		Total	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Collecte sélective verre			36,3	35,9					36,3	35,9
Collecte sélective papier / emballages			45,5	48,1			17,6	16,0	63,1	64,2
Eco-centres	6,0	5,1	132,7	139,1	75,7	71,2	10,8	11,9	225,1	227,4
Ordures ménagères résiduelles							126,8	126,5	126,8	126,5
Total	6,0	5,1	214,6	223,1	75,7	71,2	155,3	154,4	451,4	453,8

ANNEXE 1 : ORGANIGRAMME



Mis à jour le 27/01/2026

ANNEXE 2 : TARIFS 2025

Contributions (appelées aux adhérents)

Administration générale : 3,00 HT par habitant.

Prévention : 2,30 € HT par habitant.

Valorisation matière organique : 2,10 € HT par habitant.

Déchetteries/Écocentres ressourceries : 20,50 € HT par habitant.

Installation Tri Massification (ITM) : 3,00 € HT par habitant.

Tri des collectes sélectives :

- emballages et papiers en mélange : 135 € HT par tonne,
- emballages en vrac : 288 € HT par tonne,
- papier pré-trié de qualité assimilable à du 1.11 (JRM) : 40 € HT par tonne
- papier pré-trié de qualité assimilable à du 1.02 (GM) : 80 € HT par tonne
- caractérisations : 100 € HT par caractérisation,
- transport des refus de tri : 9 € HT par tonne,
- incinération des refus de tri : voir incinération,
- transfert du verre : 6 € HT/t,
- mise en balles : 20 € HT/t,

Eco-centres / déchetteries (pour les ménages)

- remplacement d'un badge (perdu, détruit) de moins de 3 ans : 11 € TTC soit 10,43 € HT par badge
- accès gratuit.

Incinération (pour les non-ménages et autres clients)

Pour les déchets extérieurs et à prescription non particulière :

- 153 € HT par tonne + TGAP 2025 par tonne
- 180 € HT par tonne de contribution appliquée aux erreurs de tri

Pour la facturation des saisies douanières et scellés judiciaires :

- 157 € HT par tonne + TGAP 2025 par tonne
- majoration de 100 €, par apport, en raison d'une présence d'un représentant du SYBERT

Pour les boues de la station d'épuration « Port Douvot » :

- 67,70 € HT par tonne

Pour le traitement des déchets des autres syndicats :

- 120 € HT/t + TGAP 2025 par tonne

Pour le traitement par incinération des refus de process :

- 112 € HT/t + TGAP 2025 par tonne

Compostage individuel (pour les ménages en individuel)

- composteur bois petit modèle (300 l) + bioseau : 30 € TTC (25,00 € HT)
- composteur bois grand modèle (570 l) + bioseau : 40 € TTC (33,33 € HT)
- composteur plastique petit modèle (300 L environ) : 30 € TTC (25,00 € HT)

- composteur plastique grand modèle (600 L environ) : 40 € TTC (33,33 € HT)
- bioseau : 2 € TTC (1,67 € HT)
- lombricomposteur : 40 € TTC (33,33 € HT)
- aérateur de compost : 15 € TTC (12,50 € HT)
- grille anti-rongeur 300 l : 42 € TTC (35,00 € HT)
- grille anti-rongeur 600 l : 45 € TTC (37,50 € HT)

Compostage collectif (pour les ménages en collectifs)

- Accompagnement au compostage en immeuble
 - 10 > logements : gratuit
 - Comprenant un sondage préalable des habitants, une étude de projet, la fourniture du matériel et des supports de communication, la formation, l'installation des composteurs, les visites de suivi régulières, la fourniture et la livraison des structurants pendant 2 ans
- Remplacement des composteurs collectifs
 - 10 > logements
 - Comprenant un diagnostic préalable, des travaux de préparation du sol et l'installation des composteurs et grille anti-rongeurs.

Remplacement de composteurs collectifs :

Composteur collectif en bois 300 L + grille	72 € TTC soit 60 € HT
Composteur collectif en bois 600 L + grille	85 € TTC soit 70,83 € HT
Composteur collectif en bois 1000 L + grille	205 € TTC soit 170,83 € HT
Composteur collectif en bois 300L seul	30 € TTC soit 25 € HT
Composteur collectif en bois 600L seul	40 € TTC soit 33,33 € HT
Composteur collectif en bois 1000L seul	190 € TTC soit 158,33 € HT
Grille anti-rongeurs seule pour bac 300 L	42 € TTC soit 35 € HT
Grille anti-rongeurs seule pour bac 600 L	45 € TTC soit 37,50 € HT
Grille anti-rongeurs seule pour bac 1000 L	77 € TTC soit 64,17 € HT

Compostage collectif (pour les communes du territoire du SYBERT, pour leurs besoins propres (établissements scolaires, équipements communaux...))

- composteur bois (300 l) avec bioseau : 30 € TTC (25,00 € HT)
- composteur bois (600 l) avec bioseau : 40 € TTC (33,33 € HT)
- composteur bois (1000 l) avec bioseau : 190 € TTC (158,33 € HT)
- grille anti-rongeurs seule pour bac 300 L : 42 € TTC (35,00 € HT)
- grille anti-rongeurs seule pour bac 600 L : 45 € TTC (37,50 € HT)
- grille anti-rongeurs seule pour bac 1000 L : 77 € TTC (64,17 € HT)

Grilles anti-rongeurs d'occasion (à proposer aux communes)

- grille anti-rongeurs seule pour bac 300 L : 21 € TTC (17,50 € HT)
- grille anti-rongeurs seule pour bac 600 L : 23 € TTC (19,17 € HT)
- grille anti-rongeurs seule pour bac 1000 L : 39 € TTC (32,50 € HT)

Eco-centres / Déchetterie (pour les non-ménages)

Tarifs liés aux apports dans les éco-centres		TARIFS 2025	QUANTITÉS MAXI AUTORISÉES PAR JOUR
REP PMCB (Produits et Matériaux de la Construction et du Bâtiment)	❖ Gravats et Produits inertes inclus dans le périmètre de la REP PMCB	Gratuit	1 m ³
	❖ Menuiseries Vitrées	Gratuit	4 unités
	❖ Plâtre	Gratuit	3 m ³ (si contenant > 20 m ³) 1 m ³ (si contenant < 20 m ³)
	❖ Bois inclus dans le périmètre de la REP PMCB	Gratuit	3 m ³
	❖ Plastiques inclus dans le périmètre de la REP PMCB	Gratuit	3 m ³ (si contenant > 20 m ³) 1 m ³ (si contenant < 20 m ³)
REP DEA (Déchets Eléments Ameublement)	❖ DEA (assimilable à du DEA de particulier)	Gratuit	3 m ³
REP DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)	❖ DEEE (assimilable à du DEEE de particulier)	Gratuit	10 unités
Produits générant des Recettes (Ventes de Matière)	❖ Métaux / Ferraille	Gratuit	3 m ³
	❖ Cartons (triés et pliés), papiers, journaux, magazines	Gratuit	3 m ³
	❖ Huile végétale (de friture)	Gratuit	50 litres
	❖ Végétaux (branchages, tontes, élagage et déchets d'entretien) – Gestion en bennes	15 € HT le m ³	3 m ³
	❖ Végétaux (branchages, tontes, élagage et déchets d'entretien) – Gestion en plateforme	7 € HT le m ³	5 m ³
	❖ Produits « encombrants » à destination de l'Installation de Tri Massification	16 € HT le m ³	3 m ³

Filières soumises à facturation	❖ Produits « encombrants » à destination de la filière « valorisation énergétique »	16 € HT le m ³	3 m ³
	❖ Déchets de chantier en mélange destinés à la fabrication du CSR	20 € HT le m ³	3 m ³
	❖ Gravats et Produits inertes hors périmètre REP PMCB (terre, cailloux, ...)	16 € HT le m ³	1 m ³
	❖ Bois hors périmètre REP PMCB (palettes, cagettes, planches de coffrage, ...)	16 € HT le m ³	3 m ³
Autres Tarifs			
Tarifs liés au contrôle des accès	❖ Frais de dossier	20,85 € HT par dossier	Soit 22 € TTC par dossier
	❖ Fourniture initiale d'un badge	10,43 € HT par badge	Soit 11 € TTC par badge
	❖ Renouvellement d'un badge (perte, casse,...)	10,43 € HT par badge	Soit 11 € TTC par badge
Cas Particulier	❖ Particulier hors SYBERT possédant un bien mobilier en rénovation pour son propre compte (valable pour l'année 2025)	17,09 € HT par badge	20,50 € TTC par badge

Rappels :

- apports gratuits pour les ménages du SYBERT.
- apports gratuits pour les communes et communautés du territoire, dans la limite des quantités maximums autorisés aux professionnels, payants au-delà.
- apports gratuits pour les communautés organisant un ramassage en porte à porte des encombrants, à la condition de prévenir 48 h avant.

Tri et mise en balle (pour les non-ménages et autres clients) :

Tri des collectes sélectives emballages et papiers issus des ménages :

- journaux et emballages en mélange en vrac sans recettes : 180 € HT par tonne pour le dépannage d'autres centres de tri de collectivités signataires de la convention d'aide,
- journaux et emballages en mélange en vrac (avec extension consignes de tri) sans recettes : 190 € HT par tonne, hors dépannage d'autres centres de tri de collectivités signataires de la convention d'aide,
- journaux et emballages en mélange en vrac (sans extension consignes de tri) sans recettes : 180 € HT par tonne, hors dépannage d'autres centres de tri de collectivités signataires de la convention d'aide,
- journaux et emballages en mélange en vrac (sans extension consignes de tri) avec recettes JRM et gros de magasin revenant au SYBERT : 140 € HT par tonne (hors convention en cours),
- journaux et emballages en vrac (avec extension des consignes de tri) avec recettes JRM et gros de magasin revenant au SYBERT : 150 € HT par tonne,
- journaux et emballages en mélange en vrac (avec extension) avec toutes recettes revenant au SYBERT : 100 € HT par tonne,
- journaux et emballages en mélange en vrac (sans extension) avec toutes recettes revenant au SYBERT : 90 € HT par tonne.
- caractérisations : 100 € HT par caractérisation,
- transport des refus de tri : 9 € HT par tonne,
- valorisation des refus de tri : se reporter aux tarifs incinération.

Apport de papiers pré triés de la part d'associations :

- papier de qualité assimilable à du 1.11 (JRM) avec toutes recettes revenant au SYBERT : rachat du papier 0,6 X du prix plancher du marché de rachat des 1.11
- papier de qualité assimilable à du 1.02 (GM) avec toutes recettes revenant au SYBERT : reprise du papier sans contrepartie financière
- apport de bouchons plastiques pré triés, conditionnés et livrés de la part d'associations : 300 € HT par tonne (sous réserve de validation de l'intégration aux tonnages soutenus par CITEO)
- apport de plastiques pré triés, sous réserve de quantités minimums : 100 €/t.

Concernant les apports gratuits d'opérateurs privés, de professionnels, de municipalités ou de leurs prestataires ou d'associations, le SYBERT sera le seul bénéficiaire des recettes liées à la revente des matériaux.

Tri et transfert à l'ITM :

- chargement du verre : 6 € HT/t,
- tri et traitement des encombrants : 110 € HT/t,
- tri et traitement du polystyrène : 1 € HT/t,
- mise en balles seule (sans tri) : 20 € HT par tonne,
- caractérisation à la pelle : 300 € HT/t,
- journée de location du quai de transfert : 300 € HT/t,
- location journée d'une alvéole : 300 € HT/t,
- traitement de bacs à ordures ménagères (sans inserts métalliques) : 10 € HT/tonne,
- double pesée : 5 € HT la double pesée,
- perte d'un badge : 15 € HT/badge.